ISSN 0026-9433

T2137 - 689 - 10,00 F

le monde libertaire hebdo

Organe de la FÉDÉRATION ANARCHISTE adhérente à l'I.F.A. N°689 JEUDI 7 JANVIER 1988 10,00 F

ÉLEVAGE INDUSTRIEL

HORMONES CONNECTION...

LA mise à jour récente d'une affaire de dopage du veau nous permet d'évoquer davantage qu'une simple réalité cachée quoi que connue. En effet, derrière le scandale qui nous est présenté essentiellement comme régional et venant de l'étranger se cache bien plus qu'un simple troupeau de scandales : c'est la restructuration de tout un secteur d'activité qui se produit, sous l'influence de ce que l'on pourrait nommer la mafia pharmaceutique.

En réalité bien peu de quotidiens ont fait leur une du veau gonflé aux hormones, préférant le retour d'un cosmonaute gonflé à l'apesanteur ou le taux de chômage dégonflé par les stages bidons et autres petits boulots. A la vérité l'affaire n'est pas si neuve que ça et *Que choisir ?* l'avait dénoncée il y a tout juste un an, allant d'ailleurs plus loin que la presse nationale d'aujourd'hui qu'on pourrait juger... dégonflée. Mais il y a encore beaucoup à dire...

Comme un polar

Les faits sont connus, ils sont lamentables. La société Denkavit mise en cause en Normandie se sent parfaitement propre sur elle. Elle est pourtant incriminée dans trois autres affaires, à Rennes, Lorient et Aurillac. Dans cette dernière (1), Denkavit France, filiale de Denkavit multinationale néérlandaise numéro un mondial de l'échange industriel, se servait d'une société « prête-nom », Sica-Prelmont (localisée à Aurillac), pour se fournir en hormones importées de R.D.A. par la société Instel Marsing France, elle-même filiale à 99% de Péchiney-Ugine-Kuhlman, multinationale bien connue.

Un autre réseau d'utilisation illégale d'hormones, en Normandie, et concernant 200 000 veaux est aussi dirigé par Denkavit. C'est ainsi qu'on vient d'inculper des « lampistes » pour « administration de substances corrompues ou toxiques » en vertu de la loi de 1984 dite loi Rocard. Les précédents dans ce domaine incitent à penser que les éleveurs et les « collaborateurs » de Denkavit seront condamnés à quelques amendes et à des peines de prison avec sursis.

Dans ces conditions, il est évident que si le juge chargé de l'affaire ne se contente pas d'en rester là mais cherche les vrais responsables, ce qui semble être le cas, on peut se demander où il s'arrêtera. Mais il n'est pas besoin d'être prophète — il suffit de savoir à quoi s'en tenir par rapport à la justice — pour s'attendre à ce qu'il n'aille pas bien loin.

Que fait la justice ?

La loi en vigueur est donc celle de 1984, qui interdit en France l'emploi d'hormones artificielles mais pas celui des hormones naturelles, jugées non dangereuses. Il faut se souvenir que cette loi fut précédée d'une autre, en 1976, qui n'a jamais été respectée dans les élevages industriels. On sait même que

(Lire la suite page 3)

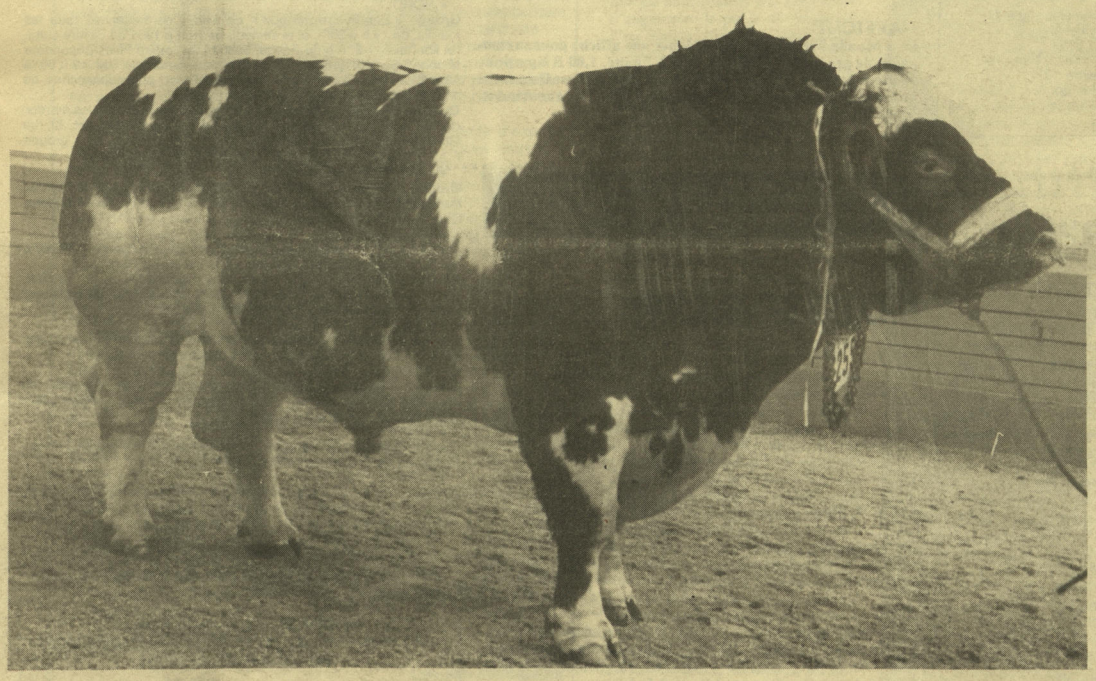

COLOMBIE
Un syndicat s'organise malgré l'armée et les escadrons de la mort
PAGE 7

ÉCONOMIE
1988 : sale temps pour les chômeurs, un accord en or pour le patronat
PAGE 12

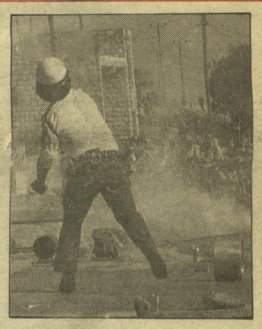

CISJORDANIE-GAZA
Interview de Maurice Rajsfus sur la répression quotidienne des Palestiniens
PAGE 8

F°P. 2520

communiqués

• BOURGOIN

A l'initiative du Comité C.N.T.-A.I.T. d'Espagne de Villeurbanne, de l'union locale C.N.T.F. à Lyon, du groupe de la Fédération anarchiste et du Collectif anarchiste de Bourgoin une réunion publique aura lieu le vendredi 15 janvier à 20 h 30 à la Maison de quartier de Champfleuri à Bourgoin-Jallieu sur le thème de la Révolution espagnole de 1936-1939. Le débat sera précédé d'un diaporama sur les collectivisations et réalisations de la C.N.T. dans la révolution. Enfin, du 4 janvier 1988 au 16 janvier 1988, une exposition sur le même thème sera présentée au Syndicat d'initiative de Bourgoin-Jallieu. Ces manifestations qui devraient se renouveler dans d'autres villes de la région seront organisées pour soutenir la C.N.T.-A.I.T. d'Espagne, une collecte sera faite à la fin de cette réunion.

MELUN

Il est maintenant possible de contacter directement le groupe Louis-Lecoin à l'adresse suivante : Groupe Louis-Lecoin, c/o UP 77, 77190 Dammarie-les-Lys.

• RENNES

Le groupe de Rennes de la Fédération anarchiste organise le jeudi 14 janvier à 20 h 30, à la M.J.C. de Rennes centre, 9, rue la Paillette, une réunion-débat sur le thème : « Vivement demain... l'anarchisme, une idée qui fait son chemin ».

• LILLE

Le Centre culturel libertaire organise une permanence librairie, chaque mardi de 19 h à 20 h et chaque samedi de 15 h à 19 h, au 1-2, rue Denis-du-Péage, 59800 Lille, métro Fives (tél. : 20.47.62.65).

Programme d'animation :

• samedi 9 janvier, « Médecine, quelles pratiques alternatives ? », avec la participation de plusieurs médecins et du docteur Gérard Norel (membre du Syndicat de la la médecine générale) ;

• samedi 23 janvier, « Un an après (janvier 1987, janvier 1988), quelle analyse des mouvements sociaux ? », avec Bernard Lacroix, sociologue, professeur à l'Institut des études politiques de Bordeaux.

D'autre part, voici le programme de la « Voix sans maître », émission du groupe Benoît-Broutchoux, chaque vendredi de 21 h à 23 h sur Radio-Campus (99.6 MHz) :

• vendredi 15 janvier, « Cinéma et tiers monde », retransmission du forum-débat organisé au centre culturel libertaire avec Louisette Fareniaux, professeur de filmologie à l'Université de Lille III ;

• vendredi 22 janvier, émission spéciale avec Bernard Lavroix, sociologue enseignant à l'I.E.P. de Bordeaux (auteur, notamment, de « L'Utopie communautaire »).

• SAINT-NAZAIRE

Une liaison de la Fédération anarchiste se crée sur la ville de Saint-Nazaire, tous les sympathisants libertaires peuvent prendre contact avec elle par l'intermédiaire des Relations intérieures en écrivant à la librairie du Monde libertaire, 145, rue Amelot, 75011 Paris. Les militants de la liaison Saint-Nazaire vendront le « Monde libertaire » sur le marché de Saint-Nazaire le dimanche, de 10 h à 12 h, à partir de début janvier.

• ANGERS

Le groupe de la Fédération anarchiste d'Angers organise une soirée-débat sur la montée de l'extrême droite en France, avec la projection d'un film, « Z » de Costa Gavras, le 19 janvier à 20 h, à la M.A.M.A., 8 rue Buffon 1er étage, à Angers.

Rédaction-Administration : 145, rue Amelot, Paris 11e
Directeur de publication : Maurice Joyeux
Commission paritaire n°55 635
Imprimerie : Roto de Paris, 3, rue de l'Atlas, Paris 19e.
Dépôt légal 44 149 — 1er trimestre 1977
Routage 205 — Publi Routage
Diffusion SAEM Transport Presse

Abonnez vous !

LE MONDE LIBERTAIRE
Rédaction-Administration
145, rue Amelot, 75011 Paris, tél. : (16) 1.48.05.34.08.

TARIF	France	Sous pli fermé	Etranger
3 mois, 13 n°	85 F	155 F	120 F
6 mois, 25 n°	155 F	290 F	230 F
1 an, 50 n°	300 F	570 F	420 F

Abonnement de soutien : 350 F Règlement à l'ordre de Publico

BULLETIN D'ABONNEMENT
à retourner au 145, rue Amelot, 75011 Paris (France).

Nom..... Prénom.....
N°..... Rue.....
Code postal..... Ville.....
A partir du n°.....(inclus) Pays.....

Abonnement ○ Chèque postal ○ Réabonnement ○ Chèque bancaire ○ Abonnement de soutien ○ Mandat-lettre ○
Règlement à joindre au bulletin
Pour tout changement d'adresse,
joindre la dernière bande et **4 F** en timbres poste

éditions

• « ITINÉRAIRE »

Le numéro 2 d'« Itinéraire », consacré à Sacco et Vanzetti, vient de paraître. Au sommaire : Mystère au Massachusetts, par Ronald Greagh ; U.S.A., l'émigration anarchiste italienne, par Gino Cerrito ; Chronologie de l'affaire, par Robert d'Attilio ; Sacco et Vanzetti, la justice aux ordres de l'Etat, par Aurore Kermadec ; France, autopsie d'un soutien, par P. B. (Gr. Sacco-Vanzetti) ; Les « Industrial Workers of the World » face au mythe américain, par T. P. ; Argentine, 6 années d'agitations ouvrières et anarchistes, par Edouardo Colombo ; L'un s'appelait Sacco et l'autre ?, par Bernard (Gr. Sacco-Vanzetti) ; Nicola et Bart', par Yves Peyraut. En vente à la librairie du Monde libertaire, 145, rue Amelot, 75011 Paris, au prix de 30 F. Pour s'abonner, écrire à : « Itinéraire », 1 bis, avenue Emilie, 77500 Chelles.

• AFFICHE

Le groupe Voline vient d'éditer une affiche (65×90), on peut se la procurer à la librairie du Monde libertaire, au prix de 5 F l'unité ou de 1,20 F à partir de 10 exemplaires.

• « ALTERNATIVE LIBERTAIRE 49 »

Le numéro 13 d'« Alternative Libertaire 49 », journal édité par le groupe de la Fédération anarchiste d'Angers, est sorti. On peut se le procurer contre 2,20 F en timbre, ou mieux s'abonner (30 F pour quatre numéros, chèques à l'ordre de A.D.E.I.R.). Pour tout contact : Groupe de la Fédération anarchiste, 8, rue Buffon, 49000 Angers.

• AFFICHE

Le « Monde libertaire » vient d'éditer une affiche pour sa campagne de promotion (70x102) : 2,50 F l'unité, 1,00 F à partir de 10 exemplaires et 0,80 F à partir de 100 exemplaires. On peut se la procurer à la librairie du Monde libertaire, 145, rue Amelot, 75011 Paris.

ON SOUSCRIT, ON S'ABONNE AU « MONDE LIBERTAIRE HEBDO »

sommaire

PAGE 1 : Hormones connection... — **PAGE 2 :** Informations des groupes de la Fédération anarchiste — **PAGE 3, Société :** Editorial, Hormones connection... (suite de la page 1), Souscription — **PAGE 4, Luttes :** En bref, Foyer Bisson, Banque de France, 1988 : les urnes ou les luttes sociales — **PAGE 5, Répression :** Humeur, Réfugiés italiens en prison, Prison : Thierry Chatbi — **PAGE 6, Société :** Radio : interview du président de la C.N.R.L., La charte de la C.N.R.L., Communiqué de la C.N.R.L., Radio-Libertaire à Rouen ; gala de soutien — **PAGE 7, Dans le monde :** La démocratie colombienne, La C.U.T. : un syndicat s'organise, Soutien urgent — **PAGE 8, Dans le monde :** Les territoires occupés par Israël : interview de Maurice Rajsfus, Répression en Palestine — **PAGE 9, Informations internationales :** Plenum des Fédérations régionales de la C.N.T.-A.I.T. en Espagne, Apartheid en Australie — **PAGE 10, Archives :** Jean-François Varlet et le mandat impératif, Le mandat impératif — **PAGE 11, Expressions :** Programmes de Radio-Libertaire, Chanson bretonne, Spécial copinage, Notes de lecture, Cinéma — **PAGE 12, Economie :** 1988, l'année de tous les dangers, L'U.N.E.D.I.C.

liste des permanences des groupes f.a.

PROVINCE

• AISNE

Groupe d'Anizy-le-Château : permanences les lundis de 19 h à 20 h, salle communautaire du Moulin de Paris, Merlieux, 02000 Laon, tél. : (16) 23.80.17.09.

• ARDÈCHE

Groupe d'Aubenas : permanence de 10 h à 12 h, sur le marché d'Aubenas, au cours de la tenue de la table de presse.

• BOUCHE-DU-RHÔNE

Groupe de Marseille : permanence le samedi de 14 h à 17 h, au 11, rue Saint-Vincent-de-Paul, 13004 Marseille (métro : Réformés ou Cinq-Avenues).

• CHARENTE-MARITIME

Groupe « Michel-Bakounine » : permanences tous les jeudis, de 20 h 30 à 21 h 30, Maison des syndicats, salle n°2, 2, rue de la Touche-Tréville, 17300 Rochefort.

• CÔTE-D'OR

Groupe de Dijon : permanences le mardi, de 18 h à 20 h, et le samedi de 15 h à 18 h au local La Mistouffle, 61, rue Jeannin, Dijon.

• CÔTES-DU-NORD

Liaison de Saint-Brieuc : permanences tous les samedis de 10 h à 11 h 30 au marché, face à la Poste, lors de la vente du « Monde libertaire ».

• DOUBS

Groupe « Proudhon » de Besançon : permanences tous les vendredis de 17 h à 18 h à son local : 77, rue Battant, Besançon.

• FINISTÈRE

Groupe « Les Temps nouveaux » de Brest : permanences et ventes du « Monde libertaire » tous les samedis matin de 11 h à 12 h au marché de Saint-Martin.

• HAUTE-GARONNE

Groupe « Albert-Camus » de Toulouse : permanences dans les locaux du G.E.A.C., au 1 bis, rue Gramat, le jeudi de 18 h à 20 h, et le dimanche de 10 h 30 à 12 h, à sa table de presse au marché Saint-Sernin.

• GIRONDE

Groupe « Durruti » de Bordeaux : permanences tous les lundis, de 20 h à 21 h, au 7, rue du Muguet, 33000 Bordeaux. L'Athénée libertaire du Muguet tient ses permanences tous les samedis, de 15 h à 19 h, au 7, rue du Muguet, 33000 Bordeaux.

Groupe « Emma Goldman » de Bordeaux : permanence le mardi, de 19 h à 20 h, au 7, rue du Muguet, 33000 Bordeaux (tél : [16] 56.81.01.91).

• HÉRAULT

Groupe de Béziers : permanence le vendredi de 15 h à 18 h sur les Allées, au cours de la tenue de la table de presse.

• ILLE-ET-VILAINE

Groupe de Rennes : permanence le mardi à partir de 20 h, à la M.J.C. La Paillette.

• INDRE-ET-LOIRE

Groupe « Maurice-Fayolle » de Tours : permanence le lundi (sauf pendant les vacances scolaires) de 11 h 30 à 15 h 30, dans le hall d'accueil de la faculté de Lettres, au cours de la tenue de la table de presse.

• LOIRE

Groupe « Nestor-Makhno » de Saint-Etienne : permanence le premier jeudi de chaque mois, à partir de 19 h 30, salle 15 bis C.N.T.-A.I.T./L.P., Bourse du Travail, cours Victor-Hugo, 42000 Saint-Etienne.

• LOIR-ET-CHER

Liaison Blois : permanence le jeudi de 18 h à 22 h, au 24, rue Jean-de-la-Fontaine, appt. 57, Blois (tél. : [16] 54.74.26.02).

• MAINE-ET-LOIRE

Groupe d'Angers : permanences les premiers et troisièmes vendredis de chaque mois, de 18 h à 19 h, au M.A.M.A., 8, rue de Buffon, Angers (à côté du Palais des Congrès).

• MANCHE

Groupe de Cherbourg : permanences tous les lundis de 18 h à 19 h, au G.R.E.L., 20, rue de l'Abbaye, à Cherbourg.

• NORD

Groupe « Benoît-Broutchoux » de Lille : permanences tous les mardis, de 19 h à 20 h, et le samedi, de 15 h à 19 h, au Centre culturel libertaire, 1-2, rue du Péage, 59800 Lille, métro Fives (répondeur téléphonique au [16] 20.47.62.65) ; les mercredis, de 12 h 30 à 13 h 30 à l'Université de Lille III (Pont-de-Bois) ; et les dimanches, de 11 h à 12 h, sur le marché de Wazemmes.

Groupe « Humeurs noires » de Lille : permanences tous les mardis, de 19 h à 20 h, à la Maison de la nature et de l'environnement, 23, rue Gosselet, 59000 Lille (M° République). Adresse postale : groupe F.A., c/o Bernard Lebœuf, B.P. 79, 59370 Mons-en Barœuil.

• PYRÉNÉES-ORIENTALES

Groupe « Puig-Antich » de Perpignan : permanence tous les lundis, mercredis, vendredis et samedis, de 15 h à 19 h, au 2, rue Théodore-Guiter, 66000 Perpignan.

• SEINE-MARITIME

Groupe « Jules-Durand » du Havre : permanence chaque dimanche matin pendant la vente à la criée sur le marché d'Harfleur.

Groupe de Rouen : permanences tous les samedis, de 14 h à 16 h, au 24, rue de Crosnes, à Rouen. De plus, un répondeur enregistreur est à votre disposition au (16) 35.70.61.64.

• SOMME

Groupe d'Amiens : permanences et table de presse tous les jeudis, de 12 h 30 à 13 h 30, au restaurant universitaire « Le Bailly ».

• VAR

Groupe « Région-toulonnaise » : permanence le samedi, de 15 h 30 à 18 h, au Centre d'étude et de culture libertaire, cercle Jean-Rostand, rue Montébello, Toulon.

• VENDÉE

Groupe libertaire de Vendée : permanence le 3e vendredi du mois à la Bourse du Travail de La Roche-sur-Yon, à 21 h.

• VIENNE

Groupe « Berkman » de Poitiers : permanences tous les mercredis et les 1e et 3e samedis du mois, de 15 h à 19 h, en son local : 6, rue des Flageolles, Poitiers.

Permanence du secrétariat aux relations intérieures :

le samedi, de 14 h 30 à 18 h,
145, rue Amelot, 75011 Paris (M° République)
Tél : (16.1) 48.05.34.08

CONSOMMATION

Hormones connection...

(Suite de la page 1)

des pressions de la part de professionnels ont aboutit à une proposition de loi l'abrogeant partiellement.

Le problème est donc relancé depuis à un autre niveau. En décembre 1985, le conseil européen des ministres de l'Agriculture décidait d'interdire l'emploi des anabolisants tant naturels qu'artificiels dans la C.E.E. Remarquons bien qu'il prévoyait alors ne faire entrer en vigueur cette interdiction qu'à compter du 1er janvier 1988, c'est-à-dire deux ans plus tard. Pourquoi donc attendre deux ans si ce n'est pour préserver certains intérêts ? Deuxième remarque : cette interdiction ne porte que sur les hormones stéroïdes, elle ne concerne donc pas celles produites par génie génétique, protéiques, et qui ont été mises au point entre temps...

L'industrie chimique est — c'est le moins qu'on puisse dire — mieux organisée que les consommateurs. Elle constitue un lobby très puissant. Les grandes entreprises américaines et européennes de la chimie et de la pharmacie (Bayer, Roussel-Uclaf) sont regroupées pour constituer la F.E.D.E.S.A. (Fédération européenne de la santé animale !). Celle-ci a tenté de retarder l'interdiction de la viande aux hormones en Europe en faisant intervenir la Cour de justice de la Communauté. Elle prévoit aussi de dépenser près de 100 millions de dollars (2) pour le lancement d'une des nouvelles hormones : la somatotropine. A l'évidence, les profits devront être conséquents...

Et l'avenir ?

L'avenir se présente fort bien organisé. La France semble se distinguer au sein de la C.E.E. par le fait que les viandes traitées avant le 1er janvier pourront y être commercialisées durant encore un an. On a les mouvements de consommateurs qu'on mérite ?... Cela peut en tous cas assurer la transition avec les nouvelles hormones de croissance non interdites, dont les multinationales de la pharmacie finiolent le lancement. Dans la compétition économique, il ne faut bien sûr pas perdre de temps.

Ce fait montre aussi que la France suit bien le mouvement (ce qui n'est pas le cas de la R.F.A. ni même de la Grande-Bretagne) quand les Etats-Unis annoncent des sanctions (3) à l'encontre de la C.E.E. s'ils ne peuvent plus y vendre leur viande frelatée. Quand le consommateur aura fait son sort au veau engraissé en Normandie, il aura toujours de la viande américaine pour se consoler en attendant les belles bêtes toutes en chair et sans un poil de graisse que nous promettent les futurs anabolisants.

Les nouvelles hormones ? La somatotropine est une hormone protéique de croissance du bovin ou du porc. Son rôle consiste à améliorer l'utilisation des aliments concentrés, elle pourrait aussi augmenter de 15 à 36% la production de la production de lait chez les vaches traitées. Les ß. agonistes visent à accroître la production de chair et diminuer celle de graisse (4), elles influencent la synthèse des lipides et des protéines.

Quoi manger ?

Denkavit nourrit environ 400 000 veaux en France, elle assure 17% de la production nationale. Rappelons que les anabolisants ont pour effet d'augmenter le poids de la viande d'au moins 10%, les bêtes étant vendues au poids, le profit est considérable. Tout cela fond ensuite dans la poêle ou la cocotte, laissant une sauce infecte. C'est le consommateur qui paie, et il n'a pas finit de subir. Dans une étable qui contient 300 à 400 bêtes, comme c'est le cas des élevages « intégrés », la moindre épidémie serait une catastrophe. Des antibiotiques sont donc administrés à titre préventif. Mais ce n'est pas tout : la vie en étable industrielle est stressante pour les animaux et ils présenteraient une chair anémiée, pâle, si on ne leur administrait pas des tranquilisants et puis des fortifiants pour reprendre du poil de la bête, si l'on peut dire.

On ne sait évidemment pas les conséquences que peut avoir sur le consommateur l'emploi de la somatotropine dans l'alimentation du bétail. Ce qui est sûr, c'est que les antibiotiques dispensés de manière préventive restent effectivement assez présents dans la viande pour provoquer une accoutumance de l'organisme. A ce stade, et c'est un fait vérifié, la prise d'antibiotiques pour soigner une maladie n'a plus d'effet sur le patient qui n'a eu que le tort d'acheter innocemment de la viande chez son boucher.

Des hormones, il y en a dans les bovins, mais il y en a aussi dans les porcs, les lapins, les dindes, les faisans... il y a eu un temps dans le lait, qui pourrait bien en contenir à nouveau...

Changer la production

Dans cette histoire, il est sûr qu'à nouveau des paysans vont disparaître. L'élevage moderne n'a pas besoin de terre, seulement d'une étable bien organisée. Si l'éleveur s'endette pour payer son installation, c'est un endettement que n'a pas la société avec laquelle il est en contrat et dont il est quasiment un salarié. Salarié payé au rendement, ce qui l'incline à fermer les yeux de temps à autre. Voilà pour la viande, mais les producteurs de lait aussi disparaîtront. Si on ne sait pas quoi faire des excédents actuels que fera-t-on des 30% de lait supplémentaires que nous annoncent les prochaines hormones ?

C'est la logique du profit qui amène à se poser de telles questions. C'est la logique du profit qui a conduit des éleveurs à jouer le jeu de l'élevage industriel, afin de ne pas disparaître sous l'effet de la concurence, c'est cette même logique qui va continuer d'en éliminer.

La problématique est simple : les intérêts des consommateurs et des producteurs sont assez voisins et antinomiques de ceux des industries capitalistes. Que le fait soit international ne doit pas en rendre la solution inaccessible.

Ce qui importe aujourd'hui est la solidarité qui doit se renforcer entre les éleveurs et les consommateurs, qui ne pourront en finir avec ce système de production que par une rupture nette dont on voit mal comment elle pourrait se passer d'un boycott, dans un premier temps.

Compte tenu du rôle politique de l'appareil juridique (déjà éprouvé par toutes démarches « alternatives »), il va de soi que la plus grande difficulté pour la mise en place d'une structure de production différente (en fait, l'extension de celle déjà existente) qui soit viable serait un boycott mal suivi, laissant à l'Etat la possibilité d'entraver le processus.

Pour vivre, les éleveurs n'ont besoin que de consommateurs prudents avec leur santé... ou gastronomes.

Le boycott du veau en 1980 avait été fort suivi dans toute l'Europe. Ses conséquences avaient été tangibles, bien que limitées et surtout éphémères... Un boycott de toute la viande serait évidemment difficile à concevoir... Mais si on commençait par le veau et qu'on l'assurait au *maximum... Et bien oui, ce serait une victoire, et un exemple !*

Guy LAGRANGE

(1) Cf. Que choisir ? *décembre 1986.*
(2) Cf. Le Canard enchaîné *du 9 décembre 1987.*
(3) Par la voix de Reagan lui-même le 23 décembre dernier.
(4) On en connaît mal le mode d'action. On a remarqué, par exemple, que le pourcentage de graisse augmente fortement quand le traitement est arrêté sept jours avant la date de l'abattage.

Amis lecteurs

VOICI une bonne nouvelle pour commencer l'année 1988 : le *Monde libertaire* se porte bien mieux qu'il y a un an. Les chiffres l'attestent. De 1986 à 1987, le nombre d'abonnés a augmenté de 14% et les ventes en kiosque de 24%. Cela ne suffit encore pas à assurer l'équilibre financier d'un journal qui se refuse à toute publicité, mais le soutien des lecteurs ramène le déficit du *Monde libertaire* dans des proportions supportables pour la Fédération anarchiste.

Nous vous invitons donc une nouvelle fois en ce début d'année à vous abonner à l'ancien tarif (jusqu'au 28 février), à participer à la souscription permanente au *Monde libertaire*, ou à opter pour le prélèvement automatique, car seuls ces moyens de soutien permettent à notre hebdo de paraître depuis maintenant dix ans...

Nous sommes convaincus qu'un journal hebdomadaire d'expression anarchiste est de plus en plus indispensable à tous ceux qui, éparpillés aux quatre coins de l'hexagone, refusent de se couler dans le moule capitaliste et se battent pour briser le carcan étatiste. Le *Monde libertaire* doit être un outil important dans ce combat. Il appartient donc à chacun de participer activement à son renforcement !

Voici la liste, pour le mois de novembre 1987, des prélèvements automatiques auxquels nous vous invitons à souscrire dans la mesure de vos moyens.

Alain BADER (69 F) ; Gr. Bakounine (100 F) ; Patrice ATZORI (50 F) ; Gr. Berneri (150 F) ; Pierre BOUEY (80 F) ; Bruno LAPASSET (100 F) ; Gr. Sacco-Vanzetti (100 F) ; B. BOITELLE (25 F) ; M. CHEVTCHENKO (50 F) ; Jean-André CORNIC (10 F) ; Daniel COSTES (50 F) ; Gérard ESCOUBET (50 F) ; Philippe EXERTIER (80 F) ; Luc FERNANDEZ (50 F) ; GIRAUD-CHAVIGNER (300 F) ; Gr. de Rouen (50 F) ; Jean LANSAC (54 F) ; C. MICHEL (150 F) ; Guy MILLOT (20 F) ; ETCHEGOREN (100 F) ; Gérard PARIS (100 F) ; Gérard PIVERT (25 F) ; Jacques REMOND (100 F) ; Gr. Malatesta (100 F) ; Gr. Fresnes-Antony (150 F) ; Louis MAGLIONA (200 F) ; Serge MARIS (100 F) ; Graziella MAIER (50 F) ; Giselle MOULIE (30 F) ; Pierre CHAPEYROU (100 F) ; Jean-René NIEL (200 F) ; Yves PEIRAT (50 F) ; Yves PEYRAUT (100 F) ; Gr. Louise-Michel (150 F) ; Didier CORDELET (30 F) ; J.-C. RICHARD (100 F) ; M. GUISSE (100 F) ; Annette ABASSOF (100 F) ; Jean-Pierre BERRAUD (100 F) ; François GERARD (60 F) ; Jean CAILLOT (50 F) ; Bruno NAPPI (50 F) ; Jean-François RETOU (100 F) ; Eric ZWINGELSTEIN (50 F) ; Gr. Région toulonnaise (50 F) ; Farhat AZZOUZI (50 F) ; Lionel NICAUT (50 F) ; Serge MARIS (150 F) ; Mateo SANCHEZ (50 F).

Total novembre : 4 183 F
Total des mois précédents : 44 630 F
Total général : 48 813 F

Les administrateurs

Editorial

A l'aube d'une année nouvelle, les mages se donnent traditionnellement rendez-vous qui pour révéler ses prévisons, qui pour annoncer une catastrophe. Sans jouer les prophètes, il n'est pas difficile de constater que 1988 commence avec un beau cadeau pour les patrons et un accord sur l'U.N.E.D.I.C. taillé sur mesure. Les temps sont durs pour les chômeurs et les précaires, et la modification du rôle de cet organisme risque de rendre leur situation encore plus inconfortable.

« Notre République est une démocratie politique, mais également économique et sociale, ce qui signifie que les responsabilités et les fruits du travail doivent être justement partagés, (...) et qu'il ne doit exister dans notre société, en métropole comme en outre-mer, ni exclus ni laissés pour compte », a pu « souhaiter » François Mitterrand lors de ses bons vœux télévisés.

Mais comment négliger ces millions d'exclus, privés de tout droit, se cacher que les acquis ouvriers et la protection sociale sont depuis 1981 réduits à une peau de chagrin ? Comment ignorer que la politique de rigueur, entamée par les socialistes, se poursuivit logiquement avec la droite ? Comment oublier que ces politiciens veulent résoudre la crise économique en faisant payer les travailleurs, pour le plus grand profit des entreprises ? Dès lors, les paroles du président de la République apparaissent pour ce qu'elles sont : une tentative de déculpabilisation de la gauche qui veut, quitte à manier le mensonge, marquer sa « différence » à quelques mois des élections.

Car 1988 sera également l'année des élections présidentielles où l'on pourra voir des Chirac, Barre et Mitterrand afficher leurs « ressemblances » ; tandis que des seconds couteaux apporteront leurs dissonances. Parions qu'à cette occasion un Le Pen sera beaucoup utilisé par les uns et les autres, sachant que ce personnage ne s'use que si l'on s'en sert pas. Alors on nous refera le coup du « voter utile », pour s'opposer à la marionnette et promouvoir un Gepetto de gauche ou de droite. Une fois de plus, l'alternative ne sera pas dans les urnes : plutôt que d'élire, il faut agir !

en bref...en bref...

• Pour « Article 31 », être contre l'extrême droite, c'est aussi s'informer.
Dans le numéro 34 de ce mensuel : « F.N. : la parole au peuple ? » ; « Les durs et les mous » ; « quand le détail fait système » ; « Le syndrome de Vichy » ; « Europe 2000 » ; « Jean Raspail » ; « Matulu ». En vente à la librairie du Monde libertaire.

• « I.R.L. », journal d'expression libertaires a sorti son numéro de décembre/janvier. Au sommaire : « Grèves étudiantes : mission impossible » ; « Réfractaires » ; « La Sociale » ; « Dossier Anarchica » ; « Est-Infos » ; « Pages Noires » ; « Propos affranchis ». En vente à la librairie du Monde libertaire.

• Le Mouvement anti-apartheid organise le samedi 9 janvier à 18 h une conférence-débat sur : « Lutte anti-apartheid et lutte antiraciste en France » (46, rue Vaugirard, métro Odéon ou Luxembourg, Paris).

• Les prochaines rencontres syndicalistes révolutionnaires auront lieu à Lyon les 26 et 27 mars 1988. Elles seront l'occasion de nouveaux échanges sur les réflexions et pratiques de militants syndicalistes venant de divers horizons confédéraux (C.G.T., C.N.T., C.F.D.T., etc.) et de collectifs de lutte. Le thème en sera les « Revendications », thème majeur de l'organisation des luttes récentes. Pour nous faciliter l'organisation de ces rencontres inscrivez-vous dès maintenant, préparez vos contributions. Renseignements et inscriptions : C.N.T., « Rencontres », place L. Goujon, Palais du Travail, 69100 Villeurbanne.

• La C.N.T.-A.I.T. de Lyon, le syndicat C.N.T.-P.T.T. du Rhône, l'U.D. C.N.T. du Rhône organisent en janvier 1988 une série de débats sur l'autogestion en Espagne en 1936, ainsi qu'une exposition du 4 au 16 janvier au syndicat d'initiative Bourgoin-Jailleu et, du 18 au 30, au C.E.P. à Lyon.
Les réunions-débats ont lieu le 15 janvier à 20 h 30 à la Maison de quartier Champ-Fleuris, le 23 janvier à 15 h, à la librairie « La Gryffe » (rue S. Gryphe, Lyon 7e), le 27 janvier à 20 h au C.E.P. (44, rue Saint-Georges, 5e).

• La Ligue des droits de l'Homme et le collectif antiraciste de l'Hay-les-Roses organisent une soirée d'information et d'échanges sur le thème « Exil-Asile », à la Maison des Jeunes et de la Culture de Fresnes le 23 janvier, à 20 h 30. Interviennent sur ce sujet brûlant : « France terre d'asile », la C.I.M.A.D.E., le G.I.S.T.I., la L.D.H. et le C.O.M.E.D.E.

• La C.N.T.-A.I.T. organise samedi 23 janvier, de 9 h à 17 h, une journée de formation juridique sur les prud'hommes au 33, rue des Vignoles dans le 20e. S'inscrire avant le 15 janvier en envoyant un chèque de participation de 50 F à l'ordre de la C.N.T. (à la même adresse).

SYNDICATS

Salgimondi syndicaliste

SI l'année 1988 sera le vingtième anniversaire de Mai 68, ce sera aussi celle du centenaire de la Bourse du Travail de Paris. L'enthousiasme des barricades de la rue Gay-Lussac conjugué avec la tentative de contre-société ouvrière préconisée par Fernand Pelloutier ? Chiche ! Ça aurait une autre gueule que « conjuguer 68 avec 81 », le slogan du syndicalisme moderniste à la française...

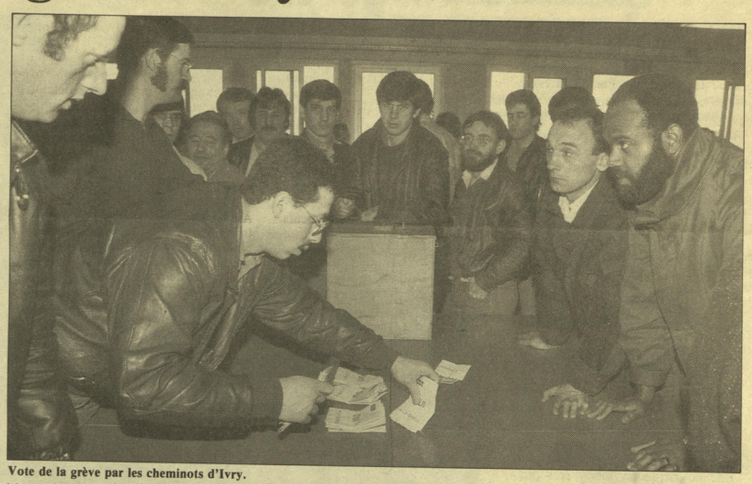

Vote de la grève par les cheminots d'Ivry.

Il y a un an...

Il y a un an, les luttes ne manquaient pas : cheminots, instituteurs, Postes, Transports aériens, sans oublier la Sécurité sociale (suivant le mouvement lycéen et étudiant de la rentrée 1987). Même que dans pas mal de cas les directions syndicales étaient débordées ; mais force est de reconnaître aujourd'hui que ces mouvements se sont essouflés. Les revendications ont été détournées par le patronat et les pouvoirs publics, et les situations « gelées », échéances électorales obligent. Dans le registre consensus tout azimut, l'accord sur l'assurance-chômage qui a été signé entre C.N.P.F. et quatre syndicats (C.F.D.T., F.O., C.F.T.C. et C.G.C.) est exemplaire. A part la C.G.T., qui d'emblée avait refusé d'entrer dans le jeu, Philippe Séguin fait figure « d'incontestable triomphateur » et peut parader, comme l'écrit justement le *Monde* : « *Patronat et syndicats sont désormais associés à la conduite de sa politique de l'emploi, co-responsables du traitement social du chômage* ».

Après les élections prud'homales le ministre des Affaires sociales avait déjà regretté le manque de participation, car il lui fallait des syndicats forts et responsables. Il entendait bien sûr par là : avoir des partenaires sociaux valables et représentatifs...

L'année prochaine...

Tout cela ne nous promet rien de très rassurant pour 1988 avec en toile de fond : restructurations, modernisation, privatisations et, bien sûr, licenciements. Les atteintes au droit de grève, qui ont émaillé l'an passé (surtout à propos du conflit des aiguilleurs du ciel...), risquent de trouver un terrain encore plus favorable. A noter que l'actuel gouvernement, qui a fait du libéralisme son credo, sait se contredire « pragmatiquement » quand son intérêt est en jeu. En effet, les tenants du « moins d'Etat possible », quand il faut légiférer contre le droit de grève, font intervenir cours de cassation et Assemblée nationale !

Dans la rubrique « chemin de Damas », la livraison journalistique du 2 janvier nous en apprend de belles ! C'est le quotidien catholique *La Croix* qui a recueilli l'interview de Denis Bonvalot (communiste rénovateur), qui avait démissionné de son mandat auprès de la F.S.M. (Fédération syndicale mondiale) de représentant permanent de la C.G.T. Selon lui, il faut que tout le monde prenne langue « *pour mettre en place une centrale unique* », il a aussi déclaré : « *Si on s'entête au niveau des états-majors dans la division, la soumission des intérêts des salariés aux intérêts des partis politiques, le redressement syndical sera impossible* ».

On reste souvent confondus devant les déclarations de ceux qui quittent le P.C.F. Que n'ont-ils pas mis en pratique *avant* ce qu'ils déclarent *après* ! Il est vrai que les médias tendent le micro et répercutent des déclarations de ceux qui sont connus, de ceux qui étaient dans les rouages hiérarchiques de l'appareil. J'avoue préférer sur le terrain ceux qui ne quittent pas le navire quand tout va mal... (1)

Les enjeux

Alors 1988, c'est déjà foutu ? L'année commérant à la fois Mai 68 et la fondation en 1888 de la Bourse du Travail de Paris serait-elle celle de la résignation de ce qui reste du mouvement ouvrier ? La réponse est tout d'abord contenue dans la formule « tout dépendra de notre combat », mais aussi dans le fait que les revendications qui ont amené aux luttes de l'an dernier, si elles ont été mises sous l'éteignoir, n'ont pas été satisfaites. Les lendemains d'élection risquent d'être chauds... Un récent tract de la Fédération anarchiste déclarait « *Dans l'urne vous ne pèserez pas lourd ! En grève nous ferons encore trembler le pouvoir !* ». Tel sera l'enjeu en 1988 : les urnes ou les luttes sociales. En n'oubliant pas que l'organisation doit se prolonger au-delà des mouvements de grève, qu'une contre-société se construit chaque jour et sur tous les fronts !

THIERRY (Gr. Pierre-Besnard)

(1) Je m'explique : sur le terrain des luttes sociales l'entente est possible avec ceux qui reconnaissent la lutte des classes, alors qu'avec ceux qui comme Juquin cherchent une nouvelle place sur l'échiquier politique...

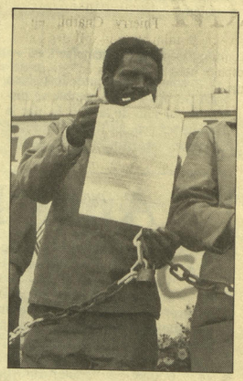

FOYER

Bisson pas mort

LA lutte continue au foyer Bisson. Les résidents persistent à penser que le Bureau d'aide sociale, gérant du foyer, s'est toujours moqué d'eux. Le non-entretien du bâtiment (vieux de neuf ans) au point de le rendre en partie insalubre, et le fait de justifier ainsi sa démolition prochaine tient davantage de la spéculation immobilière que d'une véritable « aide sociale » (1).

L'occupation du foyer

Persuadés qu'ils sont que le foyer peut être réhabilité dans le cadre de la rénovation du quartier de Belleville, les résidents poursuivent l'occupation. Très peu d'entre eux ont accepté les propositions de relogement dans un foyer similaire qu'offrait le B.A.S., mais ceux-ci ont été plutôt déçus alors de trouver des conditions de logement similaires elles aussi : bâtiment non entretenu, atteinte à la liberté d'expression et au droit de réunion, loyers abusifs... Cela a plutôt conforté en réalité l'organisation d'un comité de liaison des foyers B.A.S.

Les résidents du foyer Bisson étaient censés partir avant le 31 décembre ; ce soir là, ils organisaient une grande soirée de fraternité à laquelle la participation fut nombreuse. Il s'agissait de fraternité, et les employés du B.A.S. ne sont pas venus. Cela n'a pas dissuadé en revanche Malberg, élu communiste du quartier, de se présenter à cette fête. Pourtant, l'appel par le P.C.F. à une manifestation de soutien au foyer Bisson pour le jeudi 7 janvier n'est pas autre chose que la sale besogne. Le comité de soutien (2), quant à lui, n'appelle pas à cette manifestation qu'il est difficile de ne pas qualifier de récupératrice.

Pendant ce temps la lutte continue. La solidarité est grandissante entre les résidents des foyers gérés par le B.A.S., qui organisent ensemble l'occupation du foyer Bisson. C'est cette solidarité émanant du comité de liaison qui peut à terme rendre la lutte victorieuse, mais ce sera aussi un large soutien, contre l'urbanisme chiraquien, pour le droit de vivre décemment à Paris quand on est ouvrier.

LE FURET

(1) Cf. Monde libertaire *n° 685.*
(2) Une trentaine d'associations et organisations.

BANQUE DE FRANCE

Des milliards bloqués

LE spécialiste quotidien de la catastrophe à la une aura été le seul à causer de la journée d'action des grévistes de la Banque de France, et cela le 1er janvier : « *Des milliards bloqués dans un convoi blindé* » (1). Il s'agissait bien sûr des grévistes qui, à Chamalières, empêchaient quinze camions de sortir de l'imprimerie la mieux gardée de France. Les billets frais resteront encore bloqués dans les quinze véhicules chargés comme des œufs... Actuellement, tous les travaux (tris des billets usagés, tenue des fichiers des interdits bancaires...) ne peuvent être correctement effectués, et à Chamalières la direction veut licencier 50% du personnel.

La région de Clermont-Ferrand, d'où le conflit est parti, a-t-elle fait là un dernier baroud d'honneur ou le mouvement reprend-t-il un second souffle en se « barricadant » à l'imprimerie de Chamalière (où 80% du personnel était en grève) ?

La mobilisation dans les succursales et comptoirs du reste de la France et au centre parisien (à l'appel de l'intersyndicale C.G.T., C.F.D.T., F.O. et S.N.A.) ne semble pas avoir atteint ce point. Selon la direction, la grève a été suivie par 10 à 12% du personnel, les seuls comptoirs de Redon (Ille-et-Vilaine) et Ajaccio étaient fermés. Seuls quatre syndicats F.O., C.F.D.T., C.G.T. et S.N.A. (autonomes) appelaient à la grève pour le 4 janvier. On verra pour la suite en 1988 ?

A. P.

*(1) On se souviendra (*Monde libertaire **n° 686) que France Soir** avait, au sujet de la grève de la Banque de France, titré sur la pénurie des billets aux distributeurs automatiques...*

RÉFUGIÉS ITALIENS

Pas de trêves de fin d'année

SIX réfugiés italiens auront donc passé les fêtes en prison. Il s'agit de Paolo Sebregondi, Paola de Luca, Paolo Azzaroni, Vincenzo Olivieri, Roberto Gemignani, et du dernier arrêté, le docteur Gianfranco Pancino, interpellé le 17 décembre et qui s'est fait refusé, en guise de cadeau de Noël, la liberté provisoire le 24 décembre.

Sous écrou extraditionnel

Pour Roberto Gemignani, le record de durée de détention sous écrou extraditionnel est en bonne voie d'être pulvérisé. Rappelons qu'il souffre de sérieux troubles pulmonaires qui nécessiteraient des soins qu'on ne peut lui prodiguer en prison.

C'est donc pour réattirer l'attention et la solidarité sur son cas que le collectif de contre-information et de solidarité a organisé une conférence de presse jeudi 17 décembre. Dûment convoqués, dossiers de presses entre les mains, aucun journaliste ne s'est déplacé. Ses avocats ont néanmoins exposé la situation grave en regard du droit d'asile des réfugiés italiens et appelé à la solidarité. Devant les représentants d'associations présents, maîtres Irène Terrel et Jean-Jacques de Felice ont rappelé que Roberto Gemignani est maintenant détenu sous écrou extraditionnel depuis bientôt un an, après que la cour d'appel de la chambre d'accusation de Paris a rejeté à trois reprises ses demandes de liberté provisoire. Ce durcissement est une cruelle nouveauté inaugurée cette année. Auparavant, lorsque la procédure traînait, la liberté provisoire était obtenue. Roberto attend toujours la décision de la cour de cassation sur la conformité de l'avis favorable à l'extradition prononcé contre lui, qui devrait être rendue début janvier.

Un cas significatif

Le cas du docteur Pancino, chercheur en cancérologie à l'hopital Saint-Louis, est significatif de la situation des 300 à 400 réfugiés italiens en France. Venus pour la plupart à partir de 1981, pour fuir les lois d'exceptions italiennes consécutives aux « années de plomb », ils ont bénéficié d'un asile de fait, sans statut ni titre de séjour, avec la garantie verbale de Mitterrand de n'être pas extradé (exprimée encore le 20 avril 1985 au congrès de la Ligue des droits de l'homme).

Depuis, bien que la justice française n'ait rien à leur reprocher, et que beaucoup ont refait leur vie ici sans la moindre particularité, la police arrête périodiquement l'un d'entre-eux, sur on ne sait quels critères, à grand renfort de tapage sur la victoire dans la lutte antiterroriste. C'est bien l'illustration que l'extradition est plus une décision politique que judiciaire, et donc soumise aux aléas de la vie politicienne. Pancino est le dernier à en avoir fait l'expérience. La justice italienne, contrairement à l'Espagne pour les Basques, ne manifeste d'ailleurs aucun enthousiasme lors des arrestations de réfugiés.

L'heure n'est cependant pas au pessimisme. La notoriété du docteur Pancino a déclenché une série de réactions et d'initiatives salutaires. Plusieurs avocats, médecins, écrivains, enseignants, ont décidés de recueillir des signatures de protestation sur la situation de Pancino et de tous les autres réfugiés détenus, pour faire pression tant sur les magistrats que sur les politiciens, notamment les candidats aux présidentielles. Cette initiative est déjà soutenue par la Ligue des droits de l'homme. Tous dénoncent fermement l'arbitraire policier et le jeu politique que constitue la présentation des réfugiés comme de dangereux terroristes, alors que rien ne leur est reproché en France, qu'ils vivent une existence ici comme tout un chacun, et que certains pointaient même à la préfecture !

Contre ces absurdités, ces mensonges et cette répression inique, le combat continue jusqu'à la libération de tous les réfugiés italiens !

D. M.

THIERRY CHATBI

« Pour gueuler mon innocence »

« MESSAGE d'espoir », c'est ainsi que Thierry Chatbi, en grève de la faim et de la soif depuis dix jours, pour la deuxième fois en l'espace de deux mois, a eu le courage d'intituler sa lettre ouverte. « Sache que si je risque une deuxième fois ma vie, c'est pour gueuler mon innocence et aussi la tienne. Gueuler celle aussi de tous mes compagnons de misère qui n'ont pas la force de lutter. Bien sûr, l'administration pénitentiaire punit et réprime durement ceux qui osent se relever, ceux qui veulent rester debout. Comprends aussi que ma lutte c'est ma survie, le jour où je ne gueule plus ils ont gagné... Je suis désespéré mais complètement lucide. Je ne crois plus en leur pseudo-justice. Je place toute mon espérance et toutes mes forces dans cet ultime combat. Je veux espérer que ce message ne sera pas une bouteille à la mer, mais qu'au contraire, si je m'écrase vingt mètres plus bas, ça éclaboussera en dehors des murs. A mon tour j'ai envie de gueuler : plus jamais ça ! ».

Une intime conviction

Rappellons que Thierry Chatbi est arrivé à ce stade ultime de révolte après dix-huit mois de « préventive », infligé sur la foi d'un dossier truffé de contradictions, sur lequel la justice n'a pas encore daigné se prononcer.

Or si Thierry Chatbi est actuellement incarcéré, c'est sur le principe inique de l'intime conviction du juge d'instruction, Mme Bouillon, en l'occurence. Dame qui déclara à Thierry Chatbi lors de sa première grève de la faim, alors que son état physique était visiblement critique : « *Je sais, vous êtes en grève de la faim. Vous savez, ça ne m'empêchera pas de manger ce soir.* » Une anecdote, certes, mais révélatrice d'un système qui donne quasiment à un magistrat le droit de vie ou de mort sur un détenu. Du haut de son « intime conviction », qui, *a priori*, vaut celle du pilier de bistrot du coin, le juge peut maintenir un homme en prison « préventive » aussi longtemps qu'il le souhaite (le record, en France, semble être de huit ans). Face à un inculpé décidé à lutter jusqu'à la mort, le juge a encore tout pouvoir, et n'aura de comptes à rendre à personne, si un inculpé meurt des suites d'une grève de la faim. Même dans ce cas, le voleur à la tire présumé restera le criminel et le juge continuera à incarner la justice.

Pascale CHOISY

Vous pouvez écrire à Thierry Chatbi : Thierry Chatbi, 42, rue de la Santé, 75014 Paris, 232 944 A, troisième division, rez de chaussée 011. Envoyez au juge (Mme Bouillon, Parquet de Bobigny) la lettre suivante : « Pour la deuxième fois, Thierry Chatbi est entré en grève de la faim et de la soif pour protester contre l'arbitraire de sa mise en détention. Etant la seule à pouvoir décider — ou non — de sa libération, vous êtes la seule responsable de l'issue du combat engagé, et des séquelles dont Thierry est déjà victime. J'affirme par la présente mon entière solidarité avec Thierry Chatbi ».

HUMEUR

Les bonnes âmes

UN scribouillard député a pondu une loi visant à condamner « la provocation au suicide ». Objet du délit, le bouquin *Suicide mode d'emploi*. Enième menace d'interdiction, énième grimpette des ventes du livre. Moreau, l'éditeur, doit se frotter les pognes. Moi je suis du genre optimiste. La vie malgré ses crasses, ses coups vachards, vaut la peine d'être vécue. Faut pas se laisser aller après un coup de bambou. Je sais, difficile de faire comprendre ça à celui qui arrive au bout du rouleau. En tout cas, c'est pas moi qui, au nom du principe de liberté individuelle, irait faire la courte échelle à un type qui voudrait faire le grand saut. Mais que l'autre guignol — j'ai oublié son blaze — vienne se merlucher d'une chose qui ne le regarde pas, me fout en rogne. Faut pas charrier, vouloir lutter contre l'incitation au suicide avec une loi...

Suffit de mater autour de soi. Tout est incitation à se mettre en l'air. Problèmes de fric, fins de mois difficiles, l'angoisse du lendemain, le chômedu. Combien de mecs se font sauter le carafon après un licenciement, combien ouvrent le gaz, désespérés de ne pas trouver du boulot. Et le griveton exposé à la hargne de l'adjudant, qui se tranche les veines, le taulard pendu aux barreaux de sa cellule ou tout simplement celui qui se fout à la baille, sans autres raisons que la mouscaille, la cerise qui colle à la peau. Quand les gens se flinguent pas, ils picolent, se cament, se bourrent de tranquillants, regardent Guy Lux et écoutent N.R.J. Avouez qu'il faut être de bronze pour ne peut pas broyer du noir.

Les toubibs appellent ça le stress, l'angoisse du monde moderne, de la société de consommation... Le père Laborit affirme que plus l'on monte dans la hiérarchie sociale, moins on subit les troubles. Peu de ministres ou de députés, il est vrai, sautent du haut de la tour Eiffel. à moins bien sûr qu'on les aident un chouïa, comme Boulin barbotant dans sa mare. Alors qu'est-ce qu'il connaît l'autre mannequin du stress, les miches au chaud au Palais Bourbon, pour oser radiner avec sa petite loi. Il prétend endiguer les suicides (1), applaudi par toutes les bonnes âmes, pour qui, à ce qui paraît, la vie humaine est sacro-sainte ; faut la protéger. Ce sont les mêmes, qui sans sourciller vont nous envoyer par paquets au casse-pipe, défendre la Patrie, les mêmes qui sont pour la peine de mort. Marre de l'hypocrisie, marre de leurs sales gueules !

Milo des Lafs

(1) Le suicide, selon le Monde, *tue plus que les accidents de la route.*

INTIMIDATION

Quoi de neuf ?

LES lecteurs du *Monde libertaire* ont déjà pu remarquer l'an passé les drôles de rapports qu'entretiennent les personnes qui vendent notre hebdo préféré à la sortie porte Lescot du Forum des Halles, à Paris, avec les messieurs du commissariat d'en face. Ayant entendu dire de leur part que nous avions effectivement le droit de vendre notre journal, nous comptions donc (étions-nous naïfs !) être tranquilles pour un moment. Il est vrai que ce fut à peu près le cas depuis trois mois. Mais il semble que la présence pendant une bonne heure par semaine du *Monde libertaire* à une vingtaine de mètres du commissariat passe aux yeux de certains pour de la provocation.

Donc, la semaine passée, il nous fit remarquer que nous n'avions pas le droit de vendre le *Monde libertaire*. Comme à l'habitude nous avons répondu que la loi nous interdit seulement de ne pas « circuler » : c'était leur propre avis ! Il faut nous voir circuler en vendant le *Monde libertaire*... on ne va tout de même pas courir ! Une demi-heure plus tard, ces messieurs n'étaient pas satisfaits.

Visite de politesse au poste, amendes, convocations... passons. En attendant mieux, nous ne voyons guère qu'une seule solution à ce différent : rendez-vous vendredi à 17 h 30, les « gardiens de la paix » pourraient bien faire une démonstration de circulation devant la sortie du forum (et devant la porte du poste de police...) le *Monde libertaire* à la main.

Gr. Paris XVe

Traitement de choc

Décidément, les gendarmes de Luxeuil (Haute-Saône) sont des monomaniaques et, dès qu'ils aperçoivent des affiches de la Fédération anarchiste, ils s'empressent de partir en chasse contre « l'ennemi intérieur ». Dans le « Monde libertaire » n° 682 (19 novembre 1987), la liaison Haute-Saône de la Fédération anarchiste relatait brièvement les « persécutions » que leur faisaient les pandores locaux. Suite à un collage d'affiches, quatre militants s'étaient retrouvés au poste en garde-à-vue, pour interrogatoire, procès verbal et fichage.

Deux mois plus tard, la pathogénie de la maladie étant obscure et la thérapeutique n'offrant guère de ressource, les mêmes faits se sont reproduits. Après un nouveau collage d'affiches antimilitaristes, anti-électorales (« Dupont et Dupond ») et antiracistes, la gendarmerie a arraché les traces du délit dès le lendemain, et a perquisitionné chez deux militants, les retenant respectivement pendant cinq heures trente et deux heures. Il y a, paraît-il, récidive. Et c'est ce qui agace encore plus les uniformes.

Les symptômes

Les symptômes demeurent les mêmes : article 15 (affiches sur fond blanc), 25 (« provocation de militaires à la désobéissance ») et 26 (« offense au président de la République »). Traiter Mitterrand de « Dupont » (avec « T » ou « D ») constituerait donc une offense à chef de l'Etat.

Pour traiter la maladie, la faculté de médecine préconise l'isolement, la cure mentale, le traitement de l'idée fixe, la suggestion, etc. Alors chiche, monsieur Giraud !

Docteur CINOQUE

RADIO-LIBRE

Interview du président de la C.N.R.L.

LA Confédération des radios libres (C.N.R.L.) a organisé récemment à Lyon un forum « Radio et Liberté » pour concrétiser la mobilisation et la solidarité de ses adhérents face aux menaces de la C.N.C.L. Une cinquantaine de radios sans publicité sont regroupées au sein de la C.N.R.L. qui s'inquiète, à juste titre après les réattributions de fréquences dans la région parisienne et le Nord, des choix de cette instance gouvernementale.

Radio-Libertaire, bien que partageant un certain nombre d'objectifs avec cette confédération (comme avec d'autres), n'y adhère pas pour des raisons historiques (1) et pour garder sa liberté de manœuvre et de parole. Ce qui n'exclut absolument pas le travail en commun ou la solidarité à l'occasion.

Afin d'informer plus complètement ses lecteurs sur le sujet, le *Monde libertaire* vous présente cette semaine une interview du président de la C.N.R.L., la charte de cette confédération et un communiqué lors de ce forum.

Le comité de rédaction

(1) L'attitude des regroupements de stations ne fut pas toujours exemplaire, notamment sous l'« ancien régime » (Fillioud), quand ils demandaient aux radios interdites de ne pas réémettre et de ne pas constituer de « front du refus »... Les choses ont peut-être évolués !

— **Q. :** *Où en sont les radios associatives non commerciales ?*

— **Jacques Soncin :** Aujourd'hui, si l'on fait l'état des lieux, ce sont : 400 radios associatives sans pub, 200 salariés, 1 000 T.U.C., 2 000 000 d'auditeurs, 100 millions de francs de budget annuel. Tous les partis, groupes, collectivités, associations sont amenés à intervenir sur les ondes ; aujourd'hui personne n'y échappe.

— **Q. :** *Comment définir l'éthique et les principes qui définissent la mission des radios associatives ?*

— **J.S. :** Pour nous, à la C.N.R.L., la charte (voir ci-dessous) déjà signée par 100 radios est un axe de convergence vers l'esprit initial de liberté, d'indépendance, de pluralisme, d'attachement aux droits de l'homme et à la paix des radios associatives.

— **Q. :** *Comment les radios libres associatives assurent-elles leur financement ?*

— **J.S. :** En grande partie par le fonds d'aide à l'expression radiophonique locale qui correspond au reversement sous forme de subvention d'une partie des recettes publicitaires réalisées par les radios commerciales (loi Fillioud) ; le reste est assuré par les collectivités locales, la D.R.A.C., jeunesse et sport, les cotisations, l'organisation de fêtes, concerts, expos, aide des auditeurs, cotisations des animateurs, le F.A.S. (pour les radios qui permettent aux communautés issues de l'immigration de s'exprimer).

— **Q. :** *Qui a la parole sur les ondes associatives ?*

— **J.S. :** Les animateurs, bien sûr, mais un de leurs rôles est de permettre l'accession au micro de tous les gens qui, pour des raisons diverses, se voient habituellement refuser le droit à la parole ; mais nous avons aussi dans nos radios de nombreux acteurs sociaux auxquels nous nous adressons de manière différente des autres médias. Notre but étant de faire la meilleure information possible.

— **Q. :** *Quelles menaces planent sur les radios associatives et en quoi cela nous concerne-t-il ?*

— **J.S. :** Leur non-reconduction par la C.N.C.L.. Car cette instance a décidé de mettre le sacro-saint principe du profit pour les radios libres. La fameuse exigence du « plus culturel » a disparu, la C.N.C.L. ne regarde pas à l'éthique, à l'information, à l'associatif, et si ces sinistres projets étaient menés à terme tant de chemin parcouru depuis 1981 n'auraient servi qu'à multiplier le nombre des radios commerciales par cent pour arriver à une qualité proche de zéro. Evidemment, une telle éventualité dégraderait les possibilités d'informations sur le plan local, l'expression des diverses minorités, la promotion de créateurs et la possibilité de « contre-infos ». Ce serait un nouveau pan supplémentaire ce qui fait le pluralisme et la démocratie qui s'effondrerait.

— **Q. :** *Pourquoi la C.N.R.L. a-t-elle organisé le forum « Radio et Liberté » ?*

— **J.S. :** Pour peaufiner notre plan d'attaque contre la C.N.C.L., parce que nous sommes menacés et que nous voulions inciter tous nos partenaires (ainsi que les associations ou groupements avec lesquels nous travaillons, tels l'Ecole émancipée) du danger qu'il y aurait à nous voir disparaître.

— **Q. :** *Les radios libres invitées à ce forum sont-elles toutes adhérentes de la la C.N.R.L. ?*

— **J.S. :** Non, certaines sont à la C.N.R.L. telles Radio-Aligre ou « Ici et Maintenant », d'autres à la F.N.R.L. comme Radio-Campus, d'autres encore à l'A.P.R.O.R. (radios rurales) ou bien comme Radio-Libertaire, présente à ce forum, fidèle à son image sans aucune attache, sinon celle qui a matérialisé la volonté d'unité de notre secteur.

— **Q. :** *Quelles décisions ont été prises à ce forum ?*

— **J.S. :** La volonté de notre secteur de se battre pour continuer d'émettre (2). D'autre part les radios associatives tiennent beaucoup à la création d'une agence de presse indépendante qui est la première pierre de la grande bataille de l'information, dont nous sommes partie prenante et nous avons décidé de faire un pas de plus dans ce sens-là (3).

— **Q. :** *Existe-t-il aussi des radios libres et non commerciales dans les D.O.M.-T.O.M. ?*

— **J.S. :** Oui, en Kanaky, en Guadeloupe... C'est le cas de Radio-Djiido en Kanaky (4).

— **Q. :** *Comment vous situez-vous par rapport aux partis politiques et réciproquement ?*

— **J.S. :** Les rapports sont conflictuels car peu clarifiés. Les partis ont tendance à croire que nous sommes soit leur porte-voix soit leur concurrent. Nous voudrions qu'ils comprennent que nous sommes un média, que nos responsabilités existent par rapport à nos auditeurs et que nous voulons rendre limpides leurs propositions et leurs projets.

Interview réalisée par Pascal Didtsch et Henri Amadei (animateurs de radios locales)

(1) Jacques Soncin, président de la C.N.R.L., est journaliste professionnel et responsable de Radio-Galère (Marseille).

(2) Voir ci-contre communiqué de la C.N.R.L.

(3) « Il s'agirait d'offrir une information alternative axée (sur) les luttes des mouvements de libération nationale (...), les initiatives ouvertes à un dialogue Nord/Sud et la coopération Sud/Sud, les dossiers touchant le monde en développement (...), et les actions invitant à l'instauration d'un nouvel ordre économique international (...). »

(4) Radio-Djiido, B.P. 1671, Nouméa, Nouvelle-Calédonie.

La charte de la C.N.R.L.

1. Des radios libres. Les radios, associées au sein des fédérations adhérant à la C.N.R.L., sont fidèles à l'esprit initial de la lutte pour la libération des ondes, médias interactifs attachés aux principes de la communication sociale et de l'éducation populaire.

2. Des radios indépendantes

• De tout pouvoir politique : situées au cœur des cités ou des campagnes, ces radios ne peuvent ni ne veulent échapper aux débats politiques ; mais elles se refusent à être l'organe d'expression d'un Etat, d'un parti ou d'un pouvoir local.

• De toute institution confessionnelle : tout en respectant les choix religieux de chacun des membres de la radio, appartenant aux diverses communautés de la zone d'écoute, ces radios refusent tout prosélytisme religieux et toute inféodation à une institution confessionnelle.

• De toute puissance économique : ces radios refusent toute subordination à l'égard de toute puissance économique et entreprises commerciales tant au niveau des organes de pouvoir de chaque radio, que par le truchement du financement.

3. Des radios plurielles et pluralistes. Les radios adhérentes veulent être plurielles tant sur le plan social que culturel. Elles sont attachées au principe de pluralisme dans le cadre de la plate-forme définie par chaque radio, plate-forme qui doit être connue de tous les membres de la radio et de la C.N.R.L., et compatible avec la présente charte.

4. Des radios conviviales et humanistes, attachées aux droits de l'homme et aux droits des peuples, œuvrant pour la paix dans le monde.

• Humanistes, elles sont attachées au respect de la dignité des hommes et des femmes, ici et ailleurs, en France et dans le monde et, dans ce contexte, elles affirment les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes.

• Présentes dans des sociétés multi-ethniques et pluriculturelles, les radios adhérentes affirment le droit à l'existence et à l'expression de chaque communauté, ainsi que le devoir pour la société d'accueil de respecter les autres. Elles rejettent avec vigueur les discours d'exclusion et en particulier le racisme, œuvrant ainsi à la convivialité.

5. La déontologie de l'information. Dans ces radios, média alternatif d'information, attachées à la pluralité des sources, les journalistes, bénévoles ou non, et d'une manière générale tout participant au projet radiophonique s'engagent à respecter les règles de déontologie de la presse. Les radios refusent de porter crédit à des rumeurs, de propager des informations portant atteinte à la vie privée ou à la dignité ; elles rejettent la logique des « scoops au taux d'écoute », la diffamation, la manipulation ; elles ne sont guidées dans ce domaine que par la volonté d'informer leurs auditeurs.

6. Des radios qui œuvrent au rayonnement culturel. Les radios adhérentes, terrain de création et de diffusion, s'insèrent dans le tissu local et social comme éléments essentiels du développement et de la promotion culturelle. Se refusant de jouer le jeu du taux d'écoute à n'importe quel prix et d'obéir aux lois du show business, relai des initiatives locales, elles donnent la préférence aux artistes locaux et aux courants minorisés, soutenant la production de toutes les communautés de leur bassin de population.

7. Un financement en accord avec nos choix. Les radios adhérentes refusent de faire appel aux messages publicitaires ou commerciaux, elles n'acceptent que des financements respectant leur indépendance et leur éthique.

8. Des radios solidaires. Elles s'engagent à mettre en œuvre entre elles une solidarité pratique dans les domaines divers de leur activité et du maintien de leurs droits.

9. Un fonctionnement démocratique. Les radios choisissent comme forme d'organisation juridique « l'association loi 1901 ». Elles ont un fonctionnement démocratique et collectif. Elles appliquent le principe de transparence dans la composition de leurs instances (conseil d'administration, bureau), qui doivent être connues de tous les membres de chaque radio, et portées à la connaissance de la confédération, de même que les sources de financement. Le bilan financier doit être fourni à chaque adhérent de la radio et consultable par la confédération.

La charte de la C.N.R.L. ainsi conçue doit être diffusée auprès de tous les adhérents de toutes les radios (1).

(1) Cette charte a été adoptée à l'unanimité des radios présentes, les 2 et 3 mai 1986, au troisième congrès de la C.N.R.L. à Marseille, moins une voix (Radio 5-Dijon). A ce jour, cent radios ont approuvé la charte de la C.N.R.L.

Communiqué

Les radios associatives, réunies à l'occasion du forum des radios associatives, à l'initiative de la Confédération nationale des radios libres (C.N.R.L.) à Lyon le 14 novembre 1987 :

• exigent que les radios associatives autorisées par la Haute Autorité bénéficient d'une prorogation analogue à la décision numéro 87-66 du 23 juillet 1987 qui ne concernait que la région parisienne, jusqu'à ce que la C.N.C.L. statue sur leur cas. ;

• exigent une véritable concertation collective et réglementaire avec les fédérations représentatives de radios associatives sur la transparence, le pluralisme et les aspects techniques du plan de fréquence région par région ;

• demandent que les radios associatives qui émettent dépuis un certain temps et qui n'ont pas eu encore d'autorisation, que se soit sous la Haute Autorité ou sous la C.N.C.L., puissent bénéficier en priorité d'une autorisation d'émettre face aux radios commerciales surreprésentées, pour que règne le pluralisme sur la bande F.M.

Gala Radio-Libertaire

A l'heure où le paysage audiovisuel français connaît des heures plutôt agitées, Radio-Libertaire continue de faire des projets (les menaces de la C.N.C.L. ne faisant partie que des péripéties habituelles liées à l'exercice du pouvoir).

Radio-Libertaire, donc, a décidé de s'étendre et de porter « la voix sans maître » au-delà des limites de la région parisienne.

En effet, un projet anarchiste est en cours de montage sur Rouen, qui se trouve être l'expression d'une motivation des militants locaux de la Fédération anarchiste.

Le gala du 17 janvier prochain, avec Gilles SERVAT, au T.L.P.-Déjazet, servira à constituer le fonds de lancement de ce projet et rendez-vous sera pris pour le printemps 1988...

Bien sûr des risques (1) existent, mais en vous associant à nous pour les prendre, vous ne ferez qu'augmenter les chances de réussite. Chacun comprendra l'enjeu d'une telle opération...

Quoi qu'il en soit, nous comptons sur vous le 17. Venez nombreux !

Le secrétariat de Radio-Libertaire

(1) Si pour une raison ou une autre le projet rouennais ne se concluait pas, les fonds recueillis seraient consacrés à d'autres projets radiophoniques... en province. Surprise.

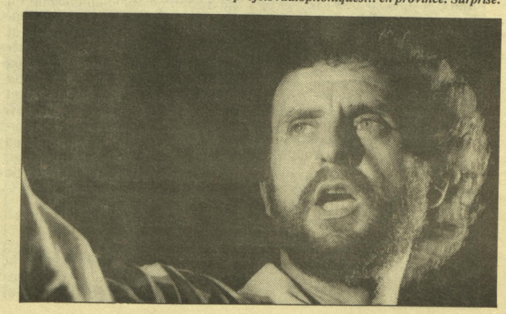

COLOMBIE

Une démocratie au goût de sang

LA Colombie, « on » en cause dans les médias : le café, la drogue, les grimpeurs du Tour de France, les mésaventures de M. Yvinec, président de F.C.-Brest... Et puis c'est pas comme le Chili, c'est une *démocratie*, on y vote tous les quatre ans pensez donc !

Derrière cette façade, la misère, l'action de groupes para-militaires responsables de près de 200 assassinats par mois. Voici la réalité que décrit Hector Torres, directeur de la revue *Solidaridad*, interviewé par les « Chroniques syndicales » de Radio-Libertaire lors de son très court séjour en France.

Vingt millions de métis, de Noirs, de mulâtres, de descendants d'Espagnols, d'Indiens sur un territoire grand comme deux fois la France. L'industrie se développe, surtout sous l'impulsion de multinationales, telle Renault. L'agriculture est très liée au café (45% des exportations) et se caractérise par une grande inégalité : 3,6% des propriétaires détiennent 64% des terres arables.

Noir ton café, noire ta misère

Face aux importantes richesses de l'oligarchie, une grande misère : les villes, où vivent 60% des Colombiens, abritent de nombreux chômeurs, clochards, délinquants, débiles mentaux... Les « petits boulots » qui permettent de survivre — laveurs de pare-brise, vendeurs de cigarettes à l'unité — fleurissent, risquant de rendre jaloux M. Séguin !

Pour ceux ayant la chance d'avoir un travail, le salaire minimum est de 20 000 pesos, alors que la location d'une seule pièce chez l'habitant est de 8 000 pesos...

Pourtant depuis une dizaine d'années les tentatives d'organisation se développent : syndicats, associations, groupements paysans (1), indigènes (2)... Une forme récente de protestation est la « grève civique » (3). Il s'agit de l'arrêt total de toute vie durant un, deux ou trois jours dans une municipalité, une petite ville, ou des quartiers populaires : les transports sont supprimés, le commerce, les écoles fermées, des assemblées publiques organisées. L'objectif est en général de réclamer des services publics : eau potable, énergie, égouts, contrôle des prix, centres de soins, hôpitaux, chemins de campagne. En 1986, la création de la C.U.T. (4) revêt une grande importance.

S'organiser entre les urnes et les fusils

Au niveau politique, la cohabitation y est exacerbée puisque deux partis s'entendent comme larrons en foire pour cogérer l'Etat. Ecoutez donc cette histoire édifiante... Il était une fois deux partis qui s'entredéchiraient énergiquement : le conservateur et le libéral, nettement plus favorable aux réformes économiques et aux envolées anticléricales. Le sang coula, puisque le leader de l'aile « gauche » libérale fut assassiné par les bons soins de l'aile « droite »... du même parti ! Histoire de mêler le bon peuple à leurs querelles, une guerre civile s'ensuivit, ce qui valut à 250 000 Colombiens de quitter prématurément notre planète dans les années cinquante ! Mais les grandes brouilles ont une fin et les deux partis finirent par tomber dans les bras l'un de l'autre, effusions se terminant par une entente de front national codifiant le partage de l'Etat et la présentation alternée aux élections. Histoire édifiante, n'est-ce pas ?

Bien sûr ce partage du gâteau entre les deux partis ne laisse pratiquement aucune place aux autres, Parti communiste colombien, Union patriotique, A Luchar (5). Aussi pour certains la seule alternative reste de rejoindre les guérillas (6).

Pourtant une trêve a été signée en 1984, que seule l'E.L.N. n'a pas acceptée. Mais les interventions de l'armée se poursuivant et les promesses — réinsertion possible, réformes économiques et politiques — n'ayant pas été tenues, le M 19 et l'E.P.L. decidèrent de la rompre, seules les F.A.R.C. continuant à la respecter.

Les combats et attentats continuent donc, entraînant la militarisation du pays, qui est presque constamment en état de siège. Le climat de violence fait que ceux qui tentent de s'organiser dans divers domaines restent minoritaires.

Le gouvernement colombien, soucieux de l'opinion internationale, a tiré les leçons de l'utilisation par le Chili de méthodes trop massivement brutales. C'est ainsi que la doctrine de la « Sécurité nationale » y a été adaptée sous forme de la « guerre sale ». La répression et soigneusement sélective et vise les animateurs des différents mouvements populaires (7).

De la « guerre sale » aux « opérations nettoyage »

L'armée passe très souvent le relais et les fusils à des groupes para-militaires (8) ; à côté de ceux formés par des propriétaires terriens, des patrons, des organismes policiers, des militaires isolés, le ministère de la Défense en arme et entraîne d'autres, en « vertu » de la loi n° 48 de 1968, permettant la création de « groupes d'autodéfense » ! Ils sont recrutés parmi des appelés endoctrinés pendant leur service militaire, des délinquants de droit commun, des individus en grande difficulté économique.

Un des plus connus est le M.A.S. (Mort aux Séquestrateurs) qui apparut en 1981 par des tracts déclarant : « *toute personne compromise sera exécutée publiquement, pendue à des arbres ou fusillée et marquée au signe du groupe M.A.S.* ».

Outre l'assassinat de différents responsables de mouvements populaires, ils engagent des « opérations nettoyage » destinées à éliminer les pauvres, les mendiants, les homosexuels, les drogués... La dernière de ces opérations, il y a quelques semaines, dans la ville de Cali, répondait au joli nom de « Cali jolie, Cali propre » !

De nombreuses personnes reçoivent des menaces de mort, « *Monsieur, la classe ouvrière vous remercie pour vos services, mais préparez-vous à votre enterrement* ». Parfois on reçoit une feuille avec le dessin d'un cercueil et le nom de la victime écrit dessus...

Ces « escadrons de la mort » obligent les gens à déménager, enlèvent, torturent, assassinent. Pour éviter que les cadavres soient reconnus, ils les brûlent avec de l'essence, ou leur coupent les mains !

Résistances

Il existe quelques organisations de défense des droits de l'homme, de soutien aux prisonniers politiques, de familles de disparus... Elles s'adressent aux autorités, aux médias, développent la solidarité, organisent des marches populaires de protestation.

Mais toutes ces actions ont peu d'effet. C'est pourquoi elles tentent d'informer l'opinion publique internationale, actuellement influencée par leurs gouvernements qui en restent à l'image d'une Colombie gentiment démocratique.

Il est actuellement très important de montrer aux dirigeants colombiens que leur vrai visage est connu (9) en dehors de leurs frontières. Cela apporterait une aide décisive à tous ceux qui luttent aujourd'hui en Colombie, et notamment à tous ces syndicalistes qui animent la C.U.T. L'avenir du genre humain, ça nous concerne...

SERGE

(1) Association nationale des usagers de la campagne.

(2) Dans le sud du pays les Indiens paeces et guambianos s'organisent dans le C.R.I.C. (Comité régional des Indiens du Caucce) pour récupérer leurs terres et défendre leurs traditions collectives.

(3) Douze dirigeants de la grève civique du « Nord-Orient » de juin ont, depuis, été assassinés.

(4) La Centrale unique des travailleurs regroupe 85% des syndiqués, qui représentent 25% des salariés, organisés malgré la répression.

(5) Depuis sa création récente l'Union patriotique compte 475 de ses militants assassinés et A Luchar 24.

(6) E.L.N. (Armée de libération nationale), crée en 1964 ; F.A.R.C. : (Forces armées révolutionnaires de Colombie), insiprées par le parti communiste ; E.P.L. (Armée populaire de libération) ; M 19, le plus récent et le plus connu.

(7) 1 707 assassinats en 1985, 1 725 en 1986. Quelques exemples : 56 indigènes Embera-Waunana dont le territoire contient une mine d'or ; 40 délégués du congrès constitutif de la C.U.T. ; 100 membres du C.R.I.C. ; 9 paysans de Chivalo par la police et les propriétaires terriens.

(8) Le 30 septembre, le ministre César Galliera a reconnu devant l'Assemblée nationale l'existence de 140 groupes para-militaires.

(9) Des documents plus complets peuvent être demandés aux « Chroniques syndicales », 145, rue Amelot, 75011 Paris.

C.U.T.

Les travailleurs s'organisent

LE premier anniversaire (1) du congrès constitutif de la C.U.T. a été célébré le 15 novembre dernier. Cette organisation syndicale, qui rassemble 85% des travailleurs Colombiens organisés, se présente comme l'un des faits les plus importants dans l'histoire du mouvement ouvrier de ce pays. Actuellement les sentiments unitaires du peuple colombien se manifestent dans différents processus qui se réalisent à tous les niveaux. La C.U.T. est un exemple les plus solides et concrets, réunissant toutes les idéologies politiques.

Lors de sa première année d'existence la C.U.T. a participé à pratiquement toutes les luttes qui avaient pour protagonistes les travailleurs. Il en a résulté d'une part les manifestations massives et nationales exigeant le droit à la vie, d'autre part l'arrêt du travail dans toutes les entreprises du pays protestant contre l'assassinat de l'ex-candidat à la présidence, le docteur Jaime Pardo Leal, exécuté par l'un des 150 groupes para-militaires du pays.

La C.U.T. a également participé à la journée latino-américaine du 15 octobre dernier pour le non-paiement de la dette extérieure et contre la politique du Fonds monétaire international. Le fait le plus récent a été le premier congrès de la Femme ouvrière, démontrant ainsi que la C.U.T. est un des instruments de la lutte le plus important sur lequel comptent les ouvriers et le peuple colombien, prouvant ainsi son caractère de classe sociale.

Les attaques patronales et gouvernementales

Mais pendant cette année la C.U.T., comme d'autres organisations démocratiques, populaires et révolutionnaires, a reçu de nombreuses attaques de la part du patronat, du gouvernement et de ses instruments tels l'armée et les groupes para-militaires, qui vont des injures et calomnies que diffusent les grands médias et les partis du gouvernement aux assassinats, disparitions et tortures, en passant par les menaces et les détentions arbitraires. Une preuve claire est que 132 membres de la C.U.T. furent assassinés durant ce court terme d'existence.

Les travailleurs colombiens regroupés dans la C.U.T. savent toute l'importance qu'elle a pour défendre leurs intérêts, et réaffirment leur volonté de lutte et de triomphe.

Les objectifs de la C.U.T. dépassent les frontières colombiennes. Son expérience est connue des travailleurs de différents pays. La C.U.T. (2) connait toute l'importance pour le peuple colombien d'avoir connaissance des expériences de lutte dans d'autres pays, permettant des échanges, des rencontres, des accords avec d'autres organisations syndicales. Ainsi, après cette première année d'existence, la C.U.T. est une victoire non seulement pour les travailleurs de Colombie, mais aussi pour les travailleurs du monde entier.

Centre d'études colombiennes

(1) Le communiqué nous a été transmis par le C.E.S.C.O.L., Centre d'études colombiennes, 133, avenue Maurice-Thorez, 94200 Ivry-sur-Seine.

(2) Pour tout contact, message de soutien, écrire à la C.U.T. : B.P. 221, Bogota.

Un soutien urgent

Pour soutenir ceux qui tentent de créer des syndicats, des coopératives, des organisations paysannes, indigènes, des droits de l'homme... il est essentiel d'envoyer très rapidement des lettres de protestation aux adresses suivantes :

- **M. Presidente Virgilio Barco, Palacio de Narino, Bogota, Colombie ;**
- **Docteur Carlos Mauro Hoyos, Procurador General de la Nacion, Carrera 8, n° 16-88, Bogota, Colombie ;**
- **General Samodio Molina, Ministro de Defensa, Centro Administrativo Nacional, Bogota, Colombie.**

Pour qu'ils se sentent aidés, un double peut être envoyé à :

- **Comite permanente Derechos Humanos, B.P. 12877, Bogota, Colombie ;**
- **Comite Solidaridad presos politicos, B.P. 32788, Bogota, Colombie.**

LA RÉPRESSION QUOTIDIENNE DES PALESTINIENS EN TERRITOIRES OCCUPÉS

Entretien avec Maurice Rajsfus

Maurice Rajsfus, auteur de *Retour d'Israël* (voir *Monde libertaire* n° 685), nous indique ici quelques données à connaître sur la répression quotidienne que subissent les Palestiniens dans les territoires occupés. M. Rajsfus prépare actuellement un ouvrage sur la question, devant paraître à la mi-mai, au titre provisoire de : *L'Ennemi intérieur*. Le groupe Alexandre-Berkman de la Fédération anarchiste a interrogé M. Rajsfus pour le *Monde libertaire* à l'occasion d'un débat.

Le comité de rédaction

— « **Monde libertaire** » : *Comment la présence des colons israéliens est-elle ressentie dans les territoires occupés ?*

— **Maurice Rajsfus :** La Cisjordanie est occupée depuis la guerre des six jours en 1967. Officiellement on en parle comme d'un territoire sous occupation. Dans ce territoire, qui est minuscule, il y a depuis 1967 des implantations de colons, il faut bien savoir que ces implantations n'ont pas commencé avec l'arrivée de la droite en 1977. Ces implantations (il y en a plus de cent), sont essentiellement le fait de colons religieux qui sont un peu la tête de pont avancée pour la construction du « Grand Israël ». Il y a en Cisjordanie plus de cent mille de ces colons, ce qui est beaucoup pour la région dans la mesure où ils sont là comme une provocation permanente. C'est une véritable toile d'araignée qui a été tissée sur la Cisjordanie, il y a des routes qui ont été ouvertes dans tous les sens, non pas forcément pour faciliter les déplacements de population, mais pour faciliter les transports de troupes, de camions, de chars. Au-dessus ou à côté de chaque ville ou village palestinien, il y a une colonie de peuplement qui est une véritable menace.

— **M.L. :** *Quel type de répression encourent les Palestiniens quand ils s'opposent aux colons ?*

— **M.R. :** Au-delà de la répression qui apparaît ces derniers jours, il y a la répression rampante, quotidienne. Il faut savoir que régulièrement il y a des militants palestiniens ou simplement des individus, choisis parfois au hasard, qui sont expulsés de la Cisjordanie parce qu'ils sont suspectés d'être membres de l'O.L.P., des agitateurs ou des incitateurs à la résistance civile. L'expulsion est certainement la chose la plus grave qui peut frapper un Palestinien. Le Palestinien qui est expulsé ne pourra plus revenir. La technique est simple : on expulse généralement les Palestiniens en Jordanie. On prend un type ou deux, de nuit, cela se passe sur le Jourdain au sud de la mer Morte, dans la région la plus désertique ; on lui fait traverser la flotte et il doit faire des kilomètres et des kilomètres, souvent menottes aux poings, avant de trouver un village ou une habitation. Ceci avec toutes les chances de tomber sur la police ou l'armée jordanienne, qui ne leur fera pas de cadeaux non plus car les Palestiniens ne sont pas tellement appréciés en Jordanie.

Donc on expulse tous les gens que l'on ne veut plus revoir, car si celui qui va en prison en ressort un jour et revient dans son village, l'expulsé ne reviendra pas. Il y a en Israël cette explication : les Israéliens disent que la politique des « ponts ouverts » a fonctionné depuis 1967. Effectivement, les Palestiniens ont, leurs familles étant dispersées, le droit d'aller voir celles-ci en Jordanie. De même, des gens vont travailler en Jordanie et reviennent, mais il y a des systèmes de contrôle sur les ponts, ils sont toujours très durs et très longs. En aucun cas celui qui aura été expulsé ne pourra revenir, il n'a pas d'autre choix que de s'engager plus avant, et de parfois devenir militant actif de l'O.L.P. On pourra dire ensuite : « *Vous voyez, on a eu raison d'expulser ce type car c'était de la graine de terroriste* ».

— **M.L. :** *En plus des expulsions, existe-t-il d'autres mesures de répression contre les Palestiniens ?*

— **M.R. :** Autre aspect de la répression quotidienne, c'est un système judiciaire qui fonctionne sans aucun fondement légal, où l'avocat n'a pratiquement aucun rôle à jouer si ce n'est celui de négociateur. On arrête quelqu'un, s'il y a une apparence de preuve contre lui on le garde à vue pendant dix-huit jours sans qu'il puisse consulter son avocat, éventuellement on le tabasse. On le laisse passer des jours et des jours avec les mains liées derrière le dos, une cagoule sur la tête. Arrivé au procès l'inculpé avoue généralement car s'est pour lui la solution du moindre mal, solution qui lui permettra au cours d'un procès truqué d'avoir une peine pas trop grave. Procès truqué car avant même la sentence il y a toujours une réunion entre le procureur et l'avocat, négociation-marchandage sur la peine à donner. Si de temps à autre, ce sont des cas rarissimes, l'inculpé refuse d'avouer et ne peut pas être condamné car effectivement le dossier est vide, le procureur stoppe le procès, il y un simulacre de non-lieu, de libération de l'individu et le lendemain le même Palestinien est frappé d'une peine de détention administrative.

On peut interner administrativement quelqu'un pour six mois renouvelables ou un an, il n'y a pas besoin de décision de justice pour cela. Autre intervention classique, c'est l'assignation à résidence, dans un village, dans un camp de réfugiés pour six mois, pour un an, sans droit de sortie, de travailler. La dernière formule c'est le bannissement, ce qui correspond un peu chez nous à l'interdiction de séjour. On interdit à un enseignant d'une université de séjourner dans les territoires occupés, il n'a plus le droit de sortir de Jérusalem. Il y a évidemment l'aspect répressif banal, c'est-à-dire le comportement quotidien, plein de morgue et de mépris de la police, des soldats.

Il faut voir dans les villes palestiniennes, les contrôles constants, et, je pense à Hébron ou Naplouse, les patrouilles de trois ou quatre soldats dans les souks. Ils ont 18-19 ans, ils avancent dans la foule la mitraillette pointée, le chargeur engagé, le doigt sur la détente, ils sont morts de trouille, ce sont des gamins.

Il faudrait parler aussi d'autres aspects moins spectaculaires, comme le gaspillage de l'eau au détriment des puits palestiniens par exemple.

En tous les cas, il n'est pas question pour les Palestiniens de Cisjordanie d'envisager une lutte armée dans la mesure où chaque pouce de terrain est occupé par l'armée, à l'occasion par la police. Les contrôles sont permanents, les gens sont fichés, on pense que les un million cinq cent mille Palestiniens de Cisjordanie sont fichés. Contre les pierres des adolescents l'armée a sorti les gazs lacrymogènes puis les balles à tir réel, et si les Palestiniens se hasardaient à sortir des revolvers on leur enverrait les chars.

Propos recueillis par le groupe Alexandre-Berkman

ISRAËL

Tempête en sourdine

COMMENT trier et analyser le flot d'informations contradictoires provenues d'Israël et des territoires occupés la semaine dernière ? En trois rafles successives, l'armée a arrêté 900 Palestiniens, dont des enfants, qu'elle se proposait d'expulser ; puis deux cents d'entre eux ont été libérés, et le Parlement se propose d'interdire l'arrestation de manifestants de moins de 14 ans (!). « Seuls » huit Palestiniens semblent en définitive être condamnés sans appel à l'expulsion.

Depuis le début de la dernière révolte de Gaza, l'armée a tué 23 manifestants par balles. Avant que les armes à feu soient remplacées par des armes moins meurtrières, dont les gaz lacrymogènes. Enfin, après la mobilisation militaire gigantesque du 1er janvier (jour où ont été mobilisés plus de soldats qu'ils n'en avait fallu pour conquérir le territoire de Gaza en 1967), le gouvernement a décidé d'alléger l'occupation militaire. Et pour ponctuer cette semaine de délire, Israël a commis un nouveau crime, tuant 18 personnes lors du premier raid aérien de l'année sur le camp palestinien du Sud-Liban.

En fait, les incohérences apparentes de la politique israélienne traduisent une volonté — maintenant l'ordre dictatorial sur ses territoires occupés — et une peur : celle de voir le pays se déchirer. Maintenir l'« ordre » dans les territoires occupés n'a pas été une mince affaire, durant les premiers jours de l'année, et l'énorme mobilisation militaire prouve — s'il en était besoin — que les manifestants que le pouvoir traite de « poignée de terroristes » sont bien tout un peuple en colère. Et que ce peuple, même désarmé, même inorganisé, fait peur. Message qu'ont compris les habitants des territoires occupés et aussi tous les Israéliens qui, hostiles à la politique de leur pays, radicalisent de plus en plus leur lutte pour le retrait des forces d'occupation à Gaza et en Cisjordanie.

Le gouvernement Shamir s'est-il cru subtil, en affligeant la présence militaire après le 1er janvier ? Il semble évident, pour tous, qu'à la prochaine alerte les soldats reviendront en nombre tout aussi écrasant.

Prise de conscience

De même, les décisions (provisoires et qui ne coûte pas cher), d'abandonner les balles réelles, de cesser d'arrêter des gamins et de renoncer à une expulsion massive de Palestiniens, ces gestes si dérisoires qu'on a du mal à les qualifier d'apaisement, répondent à une double inquiétude. D'une part, le coup de semonce des Etats-Unis, qui se sont abstenus lors du dernier vote de l'O.N.U. condamnant l'Etat hébreu, a provoqué un malaise en Israël. Bien sûr, il ne fait aucun doute que les Etats-Unis ne sont pas prêts de lâcher leur unique et fidèle soutien dans cette partie du monde ; et que les Américains ont toujours cautionné et soutenu le maintien de l'« ordre » israélien dans les territoires occupés, même dans ses pires exactions. Mais ce signe d'irritation, qui s'ajoute à une réprobation officielle unanime (qui, elle aussi, ne va pas très loin), ne peut que dérouter plus encore une population, israélienne, qui semble se diviser autant que lors de la guerre du Liban.

L'annexion du Sud-Liban en 1983, et ses conséquences désastreuses, ont marqué la fin du consensus en matière de défense, et du mythe du « peuple de soldats ou d'armée de citoyens ». A cette époque, l'armée a enregistré ses premières démissions et désertions massives, créant, au sein même de la population, une véritable fracture. Or, depuis les dernières émeutes de Gaza, 160 militaires, gradés ou non, ont signé une déclaration par laquelle ils s'engagent à ne pas servir dans les territoires occupés. Ils rejoignent ainsi les initiatives du N.A.P.A.M., mouvement israélo-arabe préconisant lui aussi la désertion dans les territoires occupés.

Ce que craignent les autorités israéliennes, et ce que ne peuvent que souhaiter les libertaires, c'est la rencontre entre deux déterminations : celles des Palestiniens et d'une frange grandissante de la population israélienne, de sortir du bourbier de plus en plus sanglant des territoires occupés.

Pascale CHOISY

C.N.T.-A.I.T.

Aperçus d'un plenum des « régionales »

AU mois d'octobre dernier s'est tenu à Saragosse, en Espagne, le plenum national des fédérations régionales de la C.N.T.-A.I.T. Cette instance étudie et analyse les problèmes confédéraux entre deux congrès. Différents points furent discutés lors de cette réunion. Une surprise est apparue concernant le vote lors des plenums régionaux, puisque jusqu'alors, en cas de litige, le vote du secrétariat permanent intervenait. Les membres de ce dernier avaient droit, comme c'est le cas pour les secrétaires régionaux, à un vote individuel. Il fut finalement décidé, à la majorité plus une voix, de s'opposer au vote du secrétariat permanent ainsi qu'à celui du secrétaire général. Une tradition d'organisation s'est ainsi vue interrompue. Un autre point intéressant à relater, et dont nous nous proposons de vous donner de larges extraits, est la prise de position de la C.N.T.-A.I.T. sur la situation politico-sociale.

Relations internationales

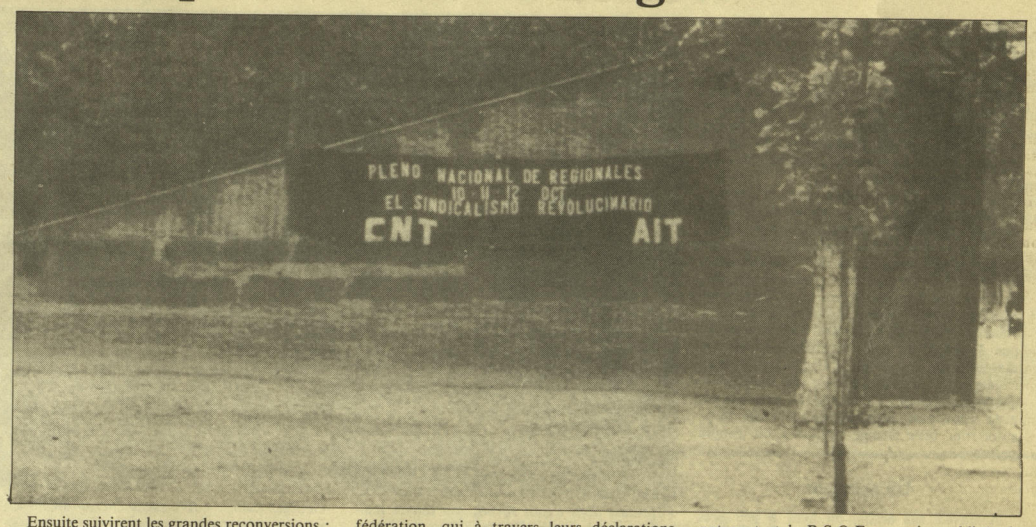

L'analyse générale de la situation politico-sociale nous amène à nous doter d'une stratégie destinée à s'opposer au nouvel ajustement du système capitaliste au niveau international : le néo-libéralisme ; ajustement qui s'étend aux pays du « socialisme scientifique », avec la réforme du capitalisme d'Etat, en U.R.S.S., en Chine et dans les pays de l'Est en général. Le VIe congrès de la C.N.T. s'était tenu en pleine euphorie des classes populaires après le triomphe du P.S.O.E., qui pour beaucoup, signifiait la fin du passé. Un nouveau chemin semé de triomphes et d'illusions s'annonçait, et cela, après l'obscurantisme franquiste et les nombreuses années de répression.

La politique social-démocrate

On omettait, cependant, de considérer les axes principaux de la politique de la social-démocratie européenne, caractérisée par sa lutte en faveur de la société de libre échange et pour la « démocratie déléguée », ce qui n'est rien d'autre que la nouvelle forme de la dictature ajustée aux nécessités actuelles du régime capitaliste...

(...) Les différentes promesses faites par le P.S.O.E. avant les élections (réforme fiscale, réforme agraire, sortie de l'O.T.A.N., réforme militaire, réduction du chômage, réforme du système éducatif et réduction du nombre des troupes américaines) se transformèrent en réformes socialistes destinées à assurer la paix sociale et rassurer l'U.G.T. (syndicat d'obédiance socialiste).

Ensuite suivirent les grandes reconversions : sidérurgie, textile, chantiers navals, banques, etc. Le coût social énorme et les nombreuses violences qui en résultèrent amenèrent par la même une déconsidération des syndicats, avec une multiplication des coordinations et des délégués de la base. Le P.S.O.E. et le patronat triomphèrent : les syndicats furent domestiqués, telle l'U.G.T. qui reçut 4 000 millions de pesetas (200 millions de francs lourds) de la part du gouvernement, juste avant les élections syndicales...

Côté économie : on célèbre l'économie de libre échange. Le P.S.O.E. abandonne toute son ardeur interventionniste, et après avoir utilisé les deniers publics pour « assainir des entreprises en difficulté », il les lâche dans la ronde des privatisations (ex : S.E.A.T., R.U.M.A.S.A., Banca Catalana, etc.). Le gouvernement réussit avec cette politique à rentrer dans l'économie internationale de la C.E.E. Mais il occulte ce que coûte réellement cette adhésion, qui la paye, et surtout cache que la soit-disant balance en notre faveur (recevoir plus de la C.E.E. que ce que l'Espagne lui donne) est un leurre.

L'économie de libre échange

La C.N.T. doit trouver des formules légales pour faire en sorte que les membres de la confédération, qui à travers leurs déclarations d'impôts, payent ou se voient décompter la part correspondant à l'Eglise, puisse verser ces sommes à des fondations comme les athénées libertaires, etc. Serait là une bonne campagne qui remplirait deux objectifs : retirer de l'argent aux « corbeaux » et renforcer l'anticléricalisme, réunissant sur un acte concret ceux qui se considèrent comme athées, libertaires, etc.

La C.N.T. devra également assurer la formation de ses militants dans tous les domaines, idéologiques, syndicaux et sociaux, en définitive syndicalistes. (...) La C.N.T. devra élaborer une campagne contre la concertation et le pacte social, ce que cela signifie, et non contre la négociation. Il faut déterminer ce qui se négocie, comment et avec qui.

Oui à une négociation globale, mais uniquement entre syndicats et patronat, et toujours en fonction des rapports de forces existants. Dans le cadre d'une négociation globale les points fondamentaux seraient : la réduction de la durée du travail à 35 heures par semaine ; le maintien du pouvoir d'achat réel ; la retraite à 55 ans ; le gel de la politique générale de reconversion. (...) Tout cela est impossible aujourd'hui, mais si des mobilisations se créent, nous devons donner des faits concrets et assumables par la classe ouvrière, qui mettent en crise tout le système et sur lesquels le patronat et le P.S.O.E. se voient obligés de céder, au moins en partie.

Faire des campagnes qui commencent mais ne se terminent pas, c'est-à-dire ayant un suivi permanent, et les adapter à chaque moment ; ne pas faire une campagne s'il n'y a pas de continuité et si on ne récolte pas les fruits de celle-ci ; et surtout ne pas prendre des objectifs de campagne immédiats, mais à long terme (exemple : dix ans)...

L'âge moyen de la classe travailleuse actuelle est de 45 ans et dans dix ans ceux-ci seront à la retraite. La future classe ouvrière sera composée des jeunes d'aujourd'hui, ce qui montre la nécessité de renforcer les liens entre la C.N.T. et la jeunesse...

Ce plenum où toutes les régionales, moins une, étaient présentes fut bien suivi et les compagnons de Saragosse furent félicités pour l'organisation très réussie de cette réunion. Pour terminer apparut lors de ce plenum un besoin, de faire partager les expériences des « régionales » entre elles, de même qu'une volonté de mettre en pratique les accords et les stratégies définies par la C.N.T.

C.N.T.-A.I.T.

Note : pour plus de détails vous reporter à l'organe de la C.N.T.-A.I.T., C.N.T. n° 92 du mois de novembre 1987 (en vente à la librairie du Monde libertaire).

AUSTRALIE

Non à la glorification du meurtre !

POUR les populations tribales de ce pays, la célébration du bicentenaire de l'Australie « blanche » est la pire des injures faites par l'Etat, eu égard aux deux cents ans de blessures, d'oppression, voire de génocide infligés à ces populations toujours niées. Il y a deux cents ans les prisons du Royaume-Uni étaient surpeuplées, et les « gêneurs » furent déportés vers l'Australie et l'Amérique. Pour avoir manifesté ou formé des syndicats, des pauvres étaient enchaînés et envoyés aux colonies. La Révolution américaine stoppa net la déportation vers ce pays, mais les déportations vers l'Australie durèrent encore pendant des décennies.

Le génocide

La terre australienne, comme d'autres, fut prise par la force. Du poison était versé dans les puits et l'alcool ou mêlé à la farine. Les indigènes étaient chassés par des cavaliers tout de rouge vêtus, comme des renards. Ils n'était pas rare de voir une centaine d'aborigènes encerclés, parqués comme du bétail et le plus souvent tués de sang-froid ! La dépravation, la répression, le viol, la torture et la castration étaient choses communes. Les poches des testicules servaient à faire des blagues à tabac pour les colons. certains indigènes étaient kidnappés et réduits en esclavage par des fermiers et l'industrie de la canne à sucre : les prisonniers ramenés de la métropole n'étaient pas assez nombreux.

Contrairement à d'autres ex-colonies britanniques, comme les Etats-Unis, le Canada ou la Nouvelle-Zélande, l'Etat australien n'a jamais reconnu officiellement que les aborigènes aient eu les premiers la propriété de la terre. Les Australiens blancs apprennent peu, voire rien, au sujet de cette période : la seule version écrite connue est celle des « vainqueurs ». La résistance dura plusieurs dizaines d'années et des guérillas se mirent en place. Certaines tribus se battirent jusqu'à leur complète disparition.

L'apartheid

La religion, en même temps qu'elle sanctifiait l'esclavage et la déportation, ignorait ou bénissait les pogroms contre les populations noires d'Australie. Leurs enfants étaient enlevés et élevés dans le système des « valeurs » chrétiennes et de la propriété privée. Les terres qui ne convenaient pas au style d'agriculture britannique devenaient des « réserves ». Mais plus tard, les colons découvrirent que celles-ci cachaient des richesses minérales. Les expulsions commencèrent, et continuent aujourd'hui, au profit des compagnies minières.

Les aborigènes ne pouvaient pas quitter une « réserve » sans un passe fourni par le responsable blanc du camp, très souvent un religieux dictatorial et raciste. Celui qui était pris en dehors d'une « réserve ». Les lois sud-africaines sur le « passe » pour les Noirs ont d'ailleurs été copiées sur les modèles australiens.

Le mouvement ouvrier australien dans son ensemble était raciste, et notamment les syndicats officiels. D'autres, comme les I.W.W. (1), qui s'opposaient à cette situation, furent poursuivis. Ce n'est que dans les années soixante que les travailleurs noirs de l'« empire » Vestey (propriétaire terrien britannique qui vend de la viande par l'intermédiaire des boucheries Dewhurst, en Grande-Bretagne) obtinrent, après une longue grève, un salaire, des indemnités pour le logement, les vêtements et la nourriture, le fin du travail des enfants, la fin de la prostitution obligatoires des femmes, etc.

Il y a moins de 500 000 aborigènes pour une population totale de 16 000 000 habitants. Pourtant le pourcentage d'emprisonnés parmi les premiers dépasse ce rapport. De mauvaises conditions de vie, une mortalité infantile importante, une plus faible espérance de vie, de nombreux suicides, la mort par l'alcool, les drogues, les accidents de la route, l'emprisonnement, le chômage, le manque d'instruction : le tableau est sombre.

Cette année, Eddie West est le quinzième jeune à mourir dans un poste de police. Mais le gouvernement travailliste essaye de minimiser les protestations contre les meurtres policiers, afin de garder une bonne image de marque au moment du bicentenaire (cette année). Alors que la grande majorité des aborigènes est peu à peu éliminée, il existe une minorité d'entre eux dans les départements gouvernementaux et parmi les universitaires, les artistes, les sportifs, les leaders politiques et/ou religieux. La génération actuelle de militants lutte pour le droit à la terre, l'indépendance économique et l'amélioration des conditions de vie. Le système de fonctionnement des communautés est la possession collective. Ils traitent avec l'extérieur sous forme d'entreprises légales (coopératives). On peut citer par exemple le service juridique aborigène et les services médicaux aborigènes.

La lutte

Après avoir survécu à un génocide, puis à l'apartheid, puis à l'assimilation culturelle, les aborigènes se tournent aujourd'hui vers des formes d'autogestion et de contrôle direct de leurs luttes : les politiciens, les parasites religieux, les racistes et les libéraux, ils connaissent. Ils ne sont plus complètement isolés.

Relations internationales

Note : ce texte est tiré de Direct Action *n° 45.*
(1) I.W.W. : Industrial Workers of the World.

RÉVOLUTION FRANÇAISE

Varlet et le mandat impératif

A l'occasion du bicentenaire de la Révolution française, il est probable que l'on assistera à des empoignades politiciennes et, malgré ces disputes, à un consensus républicain pour nier le rôle des masses populaires en 1789. Il nous faudra donc faire la redécouverte de l'action créatrice du peuple durant cette période. D'autant qu'un certain nombre d'écrits en témoigne, notamment ceux de Jean-François Varlet.

Malgré les renseignements dont on dispose, Varlet est rarement cité par les historiens, signe de l'ostracisme que subissent les « extrémistes » de la Révolution française. Quant au communiste Soboul, il fait de Varlet un membre de la « moyenne bourgeoisie » (1) sous prétexte que celui-ci déclarait 5 800 livres de revenu, somme certes considérable mais qui venait en partie de sa famille. Cela n'autorise pas à insérer les agitateurs d'alors dans un matérialisme historique largement caduc. Même si l'on arrivait à décrire une classe bourgeoise à l'époque, Varlet n'avait pas de liens avec elle mais bien plutôt avec la sans-culotterie, cette frange militante du peuple parisien.

Un agitateur

A travers ses écrits, on peut à peu près reconstituer sa biographie. Jean-François Varlet est né à Paris le 14 juillet (!) 1764. Il travaille d'abord comme employé à la Grande Poste parisienne, puis devient propagandiste ambulant. L'information politique circulait dans le peuple à cette époque par harangues, lectures publiques, placards... Varlet joue un rôle important lors de la manifestation populaire du Champ-de-Mars (juillet 1791) que les monarchistes constitutionnels écrasent dans le sang. Les historiens ont coutume de faire de cette journée le heurt entre royalistes modérés et jacobins, mais on oublie trop le caractère spontané de ces émeutes récupérées ensuite par les députés et les leaders des clubs, tout comme feront les bolcheviks avec la Révolution russe. Varlet est un orateur de cette manifestation qui marque plus nettement l'émergence des sans-culottes. Mais les jacobins sont hostiles à toute précipitation et Varlet est exclu du club des jacobins en 1792, alors qu'on lui refuse systématiquement la parole. Cela ne l'empêche pas de continuer la lutte.

Début 1793, Varlet parle de s'enrôler pour combattre les chouans mais reste à Paris. Il fait circuler en mai une brochure de vingt-quatre pages, *Déclaration solennelle des Droits de l'Homme dans l'Etat social*, son œuvre maîtresse, puis joue un rôle décisif lors des émeutes de juin 1793. Les députés girondins, qui ont poussé à la guerre, s'opposent à une autre faction : les montagnards (Danton, Robespierre, etc.). Les premiers sont considérés comme les responsables de la crise économique et accusés par le peuple de protéger les spéculateurs. Là encore le mécontentement ne vient pas de leaders mais des gens souffrant de la famine. Mi-avril, la disette de pain provoque des émeutes, une boulangerie est pillée et des pétitions portées à la Convention. Une bagarre éclate dans les travées, les femmes des faubourgs refusant d'évacuer l'Assemblée. La Convention fixe alors à contre-cœur un prix maximum du pain.

Les girondins cherchent à éliminer la contestation, mais la riposte ne vient pas des jacobins et des députés montagnards. Les meneurs sont Jacques Roux (« le curé rouge ») et Varlet. Près des Tuileries, Varlet harangue la foule de ses partisans. Il organise un comité insurrectionnel qui aurait préparé la marche sur la Convention pour arrêter les girondins et établir la peine de mort pour les spéculateurs de denrées. Faute d'organisation, le tentative échoue, l'hositilité des jacobins y a certainement joué un rôle. Comme l'écrit l'historien anglais Georges Rudé : « *Ils craignaient qu'une insurrection prématurée n'entraînât une épuration excessive de la Convention, que celle-ci ne fût plus alors capable de résister aux revendications économiques des sans-culottes* » (2).

Finalement les jacobins canalisent la contestation pour prendre le pouvoir. Dès lors allait éclater le conflit entre jacobins et « enragés ». Les historiens rangent Varlet dans ce dernier groupe, mais c'est en fait bien plus compliqué. En l'absence de parti politique, les individus se rejoignaient sur certaines questions. Varlet semble avoir été un franc-tireur, soucieux de radicaliser le mouvement des faubourgs.

Le « Manifeste des Enragés »

En juin 1793, Jacques Roux conduit une délégation à la Convention et lit aux députés une pétition qui fait scandale. Par contre une assemblée générale de sans-culottes s'enthousiasme pour ce « Manifeste des Enragés », comme l'appelle Dommanget (3), et demande sa diffusion dans les sociétés populaires. S'il peut nous sembler limité, pour l'époque il était radical. Le manifeste prescrit de limiter le commerce privé pour assurer la subsistance du peuple, de récupérer les biens des nobles accaparés par les banquiers et Roux conclut : « *Les lois ont été cruelles à l'égard du pauvre parce qu'elles n'ont été faites que par des riches et pour les riches* ». On comprend les applaudissements des tribunes et les vociférations des députés. Robespierre stigmatise ce thème « *incendiaire* » et un autre jacobin ces « *principes monstrueux de l'anarchie* » (4). Dommanget paraît attribuer ce texte aux trois meneurs populaires Roux, Leclerc d'Oze et Varlet, mais ces deux derniers ne l'ont pas rédigé. Il reprend en tout cas certaines de leurs idées.

Ce radicalisme sera fatal à ces militants. Comme les « enragés » s'appuient sur le club des Cordeliers, des jacobins l'investissent en masse le 30 juin et noyautent le débat. Leclerc et Roux (qui ne peut parler) sont exclus du club, quant à Varlet il est blâmé et suspendu. Même Marat, *l'Ami du Peuple*, se rallie aux jacobins et salit ses anciens amis, Varlet devenant « *un intrigant sans cervelle* ». La mort de Marat donne un répit aux « enragés ». Mais en septembre 1793, le Comité de Salut public fait arrêter Roux, Varlet et leurs amis et l'on dissout les clubs de femmes qui soutenaient les « enragés », faisant ainsi d'une pierre deux coups (l'anti-féminisme des jacobins est connu). Cette arrestation est la troisième pour Varlet depuis 1789. Il est probable que son individualisme lui a évité l'élimination physique qui fut le lot de ses amis et de quelques autres exécutés comme provocateurs à la solde de l'ennemi. Varlet reste un an en prison. Après la chute de Robespierre, il est libéré pour avoir dénoncé sa dictature. Il réapparaît lors d'une brève autorisation des révolutionnaires en 1799, puis le règne de Napoléon le réduit au silence.

Pourtant, comme beaucoup de sa génération, il défend Napoléon lors de la débâcle de l'Empire, sans doute parce qu'il préfère encore Bonaparte à un retour du roi et des nobles. En 1830, la révolution de juillet lui permet d'écrire une lettre à ses concitoyens de Nantes (où il vit) pour proposer ses services. Puis c'est le silence, on ignore même la date de sa mort.

L'extrait que nous vous présentons est tiré de *Projet d'un mandat spécial et impératif, par le citoyen Varlet*. Très bien accueillie par les sans-culottes en 1792, cette brochure ne sera pourtant pas imprimée. Ecrite lors d'élections à la Convention, elle traduit la méfiance populaire à l'égard du système parlementaire et propose un mandat impératif. Cette revendication est toujours d'actualité pour les anarchistes mais dans un tout autre contexte car Varlet demande aux députés cette modication. Le grand drame du peuple révolutionnaire en 1789-1793, c'est avoir échoué, malgré une force créatrice, à se gouverner par lui-même. Souhaitons qu'une réédition de textes comme ceux de Varlet permette d'approfondir notre connaissance de l'événement.

Yves (Gr. Flores-Magón)

(1) A. Soboul, Les sans-culottes, *éd. Seuil.*
(2) G. Rudé, La foule dans la révolution française, *éd. Maspéro, en vente à la librairie du Monde libertaire.*
(3) Dommaget, Les enragés 1793, *éd. Spartacus, en vente à la librairie du Monde libertaire.*
(4) Le terme d'anarchiste est utilisé péjorativement à l'époque, il faut se garder d'anachronismes.

Projet d'un mandat spécial et impératif

Mandataires du peuple,

Vous avez déclaré que vous étiez révocables ; nous déterminerons facilement les cas où vous pouvez l'être. L'expression, la notification de nos volontés vous donnera la mesure de vos devoirs, vous rappellera sans cesse au temple des lois, que vous n'êtes que des fondés de procuration, chargés de donner un plus grand développement à nos idées.

Les citoyens de la section des Hommes libres (1), réunis en assemblée primaire, considérant qu'ils font partie du souverain, et qu'à ce titre ils ont droit de manifester des volontés ; qu'au moment où ils voient leurs concitoyens donner le dangereux exemple des pouvoirs illimités, sans déterminer ni prendre les mesures seules efficaces pour empêcher des mandataires d'abuser de leur confiance ; qu'ils ont cependant appris à connoître (2) le danger qu'il y a de laisser aux députés du Peuple, une liberté absolue d'opinion ; qu'il paroît déjà constant que la convention nationale ait reconnu le droit qu'a le souverain de sanctionner lui-même ses lois ; que la déclaration de ce principe seroit illusoire et impraticable, si dans ses assemblées primaires le Peuple ne se familiarisoit pas à discuter ses intérêts les plus majeurs, si les principaux objets de la mission des mandataires n'étoient point déterminés par les commettants, ont résolu d'expliquer (...) leur intention...

Mandataires du peuple,

(...) Vous jugerez Louis XVI comme un simple citoyen, puisque sa première sentence de réprobation étoit prononcée par le vœu exprès du peuple, avant le jour où il voulut mettre à fin le plus exécrable des complots, dont, par des preuves ostensibles et palpables, on peut lui prouver qu'il étoit le chef (3).

(...) Vous demanderez qu'aucun père de famille ne puisse avoir chez lui, pour ses enfants, des instituteurs particuliers ; qu'ils soient tous obligés de les faire participer aux cours d'instruction publique.

Vous réformerez, réfondrez la constitution dans tous les articles qui contrarient le libre exercice de notre souveraineté : nous demandons une constitution populaire qui puisse hardiment soutenir le parallèle de la déclaration des droits de l'homme ; ce n'est pas seulement une constitution sans roi ni royauté, mais sans dictateurs, ni triumvirs, ni tribuns, ni aucun chef quelconque, qui, sous une autre dénomination, seroit investi des mêmes pouvoirs. (...)

Vous ajouterez cet article important à la déclaration des droits de l'homme : la souveraineté du peuple est le droit naturel qu'ont les citoyens dans les assemblées d'élire sans intermédiaires à toutes les fonctions publiques, de discuter eux-mêmes leurs intérêts, de rédiger des mandats aux députés qu'ils commettent à faire des lois, de se réserver la faculté de rappeller et de punir ceux de leurs mandataires qui outrepasseroient leurs pouvoirs ou trahiroient leurs intérêts, enfin d'examiner les décrets, qui, tous, hormis ceux que commandent les circonstances particulières, ne peuvent avoir force de lois, [avant] qu'ils n'ayent été soumis à la sanction du souverain (4) dans les assemblées primaires. (...)

Vous demanderez que les administrateurs de département, de district et toutes les municipalités de la France libre, soient tenus de déposer dans un lieu public de leur résidence respective, un double de leurs registres, où seront, tout au long, consignées jusqu'aux moindres opérations, et que les citoyens pourront tous les jours consulter. (...)

Nous déclarons vouloir user du droit que nous avons de ne point consentir le premier impôt, qu'au préalable on ne nous ait justifié, par des comptes rendus publics, de l'emploi des contibutions. Vous nous donnerez un tableau des biens vendus et à vendre, celui des dettes acquittées et à acquitter, un état détaillé, clair, net, définitif des finances, et vous n'abandonnerez point cette fois vos postes que vous ne nous ayez, sur cet article, donné des comptes satisfaisants.

Vous entretiendrez avec nous, pendant toute votre mission, une correspondance active.

J.-F. VARLET

(1) « Cette section n'est encore qu'imaginaire », note de J.-F. Varlet (les autres notes sont ajoutées).
(2) Nous avons maintenu la conjugaison de l'époque, le reste est réactualisé pour la compréhension.
(3) Varlet veut dire que c'est le peuple qui a déposé le roi et non la Convention qui entérine en jugeant Louis XVI.
(4) Le peuple souverain (terme d'époque), c'est-à-dire la souveineté populaire.

NOTES DE LECTURE

A propos de deux brochures

POUR les lecteurs du *Monde libertaire* qui pratiquent l'italien, à signaler deux brochures récentes, toutes les deux dues à la plume de Giorgio Sacchetti, qui fut secrétaire de la C.R.I.F.A. il y a peu.

La première a pour titre : *Renicci, un camp de concentration pour les Slaves et les anarchistes* (1). Le texte est tellement documenté qu'une traduction intégrale en français serait la bienvenue. L'auteur centre ses recherches d'historien sur le camp de Renicci. A la chute du fascisme, le 25 juillet 1943, le maréchal Badoglio décrète une amnistie générale et fait libérer tous les prisonniers, à l'exception des partisans yougoslaves, de quelques communistes et des anarchistes.

Ces derniers sont regroupés dans l'île de Ventotene. Le pouvoir postfasciste les transfère dans le camp de Renicci, province d'Arezzo, où les attendent des conditions de détention déplorables (mauvaise nourriture, sévices, simulacres d'exécutions...). Les compagnons résistent et provoquent une évasion en masse, qui réussira le 8 septembre de la même année.

Les corps de partisans du mouvement anarchiste

A peine sortis de cet enfer, ils rejoignent les corps de partisans organisés par le mouvement anarchiste. Cette brochure nous en donne une liste incomplète, mais qui est révélatrice de l'importance de l'apport libertaire au mouvement de résistance antifasciste : à Milan, Brigade « Malatesta-Bruzzi » ; à Pavie, brigade « Errico Malatesta » ; à Carrare, formations « Gino-Lucetti », « Lucetti bis », « Michele-Schirru », « Garibaldi-Lunense », « Elio », S.A.P. « R.-Macchiarini », S.A.P.-F.A.I. ; à Gênes, brigade « Pisacane », formation « Malatesta » ; à Sestri Ponente, S.A.P.-F.C.L. ; à Gênes-Arenzano, Squadre d'Azione anarchica ; à Pistoia, formation « Siluano-Fedi » ; à Turin, 33e bataillon « Pietro-Ferrero » ; à Côme, formation « A-Cipriani » ; à Florence, formation « Lanciotto » ; etc.

L'exemple le plus significatif est peut-être celui de Emilio Canzi qui, sous le nom de « colonel Ezio Franchi », s'est retrouvé à la tête de trois divisions et de vingt-deux brigades de partisans (plus de 10 000 hommes !). A noter la fin tragique de ce compagnon qui, comme Savino Fornasaci et quelques autres militants révolutionnaires, a trouvé la mort dans des circonstances étranges et identiques : accident de la circulation provoqué par un camion des armées alliées... (2).

Ce texte est également le prétexte pour présenter les biographies d'un grand nombre de militants anarchistes italiens, connus ou inconnus, comme Alfonso Failla ou Umberto Tommasini.

Mouvement des cheminots anarchistes

La deuxième brochure est un numéro spécial de la revue *Autogestione* et elle est éditée par les soins de l'Union des cheminots anarchistes et libertaires (3). Elle a pour titre : *Le Syndicat des cheminots italiens (S.F.I.) dans le mouvement ouvrier italien (1907-1925)* et elle retrace l'existence mouvementée de ce syndicat fort de 90 000 membres, hésitant entre l'adhésion à la C.G.I.L. (social-démocrate) et l'U.S.I. (anarcho-syndicale), et partie prenante des grandes grèves de 1912, 1920, et de l'opposition au fascisme.

A cette époque, le S.F.I. avait choisi la voix de l'action directe, de préférence à celle du légalisme réformiste, ceci sous l'influence du courant anarcho-syndicaliste. En 1987, en particulier à travers les comités de base (« cobas »), les mêmes questions se posent. A nos camarades militant à l'U.F.A.L. (organisation autonome) et de l'U.S.I. de les faire mûrir.

Yves PEYRAUT

(1) Giorgio Sacchetti, Renicci : un campo di concentramento per Slavi et anarchici, provincia di Arezzo.

(2) Un monument à la mémoire de Emilio Canzi se dresse au cimetière de Peli di Coli (Piacenza).

(3) Adresse : Felice Tanzarella, C.P. 15, 10034 Chivasso (T.O.), Italie.

Et si on « copinait » ?

AU Cithéa (tél. : 43.57.99.26), 112, rue Oberkampf, 75011 Paris (métro Parmentier ou Ménilmontant), Patrick Kipper et le Théâtre en actes présentent Machon, le samedi 16 janvier, à 20 h 30. On a pu dire « *qu'après avoir chanté Mac-Orlan, les rengaines populaires, Machon a son propre répertoire. Des chansons faites sur mesure. Sa voix, son geste, son regard sont tellement authentiques qu'ils nous donnent le frisson* ». Entrée : 60 F, et 45 F avec la carte d'auditeur de Radio-Libertaire. Et le samedi 23 janvier, même heure, même lieu : Annie-Jeanne.

Les mercredis 20 et 27 janvier, à 20 h 30, l'association « Chanson vivante » (1) vous propose d'écouter Jacques Poustis, au club Recherche et Loisirs (11, rue de Lancry, 75010 Paris, métro République). Retour dans l'Hexagone d'un chanteur de l'île de la Réunion, habitué aux médias et aux scènes de l'océan Indien... venez entendre ce chanteur qui est aussi romancier, clown, comédien, dessinateur et mime (entrée : 50 F ; moins de 18 ans, étudiants et adhérents : 40 F).

Il y a fort longtemps que nous ne vous avions pas parlé du « Petit Faucheux ». Ce café-théâtre de Tours (23, rue des Cerisiers, tél. : [16] 47.38.67.62) organise des mercredis pour les enfants (spectacles à 14 h 30 et 16 h, entrée : 20 F), des après-midi (spectacles à 15 h, entrée : 40 F) et des spectacles à 20 h 30 (40 F pour les adhérents et 60 F pour les autres). Pour janvier, une programation jazz avec Haciba (les 22 et 23, à 20 h 30) et « Scat sketches » (les 29 et 30) : humour en « scatant », c'est-à-dire en imitant le son d'instruments sur des thèmes célèbres de Parker, Ellington ou Miles Davis. Vendredi 15, samedi 16 (à 20 h 30) et jeudi 28 janvier (à 15 h) : Serge Kerval (grand prix de l'académie du disque français). Des chansons puisées aux meilleures sources de la création populaire...

PRIMO

(1) « Chanson vivante », B.P. 764, 75123 Paris cedex 03, tél. : 42.71.61.46.

DISQUES

Gwerz, « Au-delà »

CE deuxième disque (1) commence par une vieille chanson de Haute-Bretagne (un peu mieux arrangée que la version courante qui se chante à la sortie des « *baluches* », entre deux canettes de bière) et continue par l'histoire d'une « libertine » qui, si elle avait vécu davantage, aurait mis « sens dessus dessous » la Basse-Bretagne. Mais entre les cathos et les « rouges », tous plus autoritaires les uns que les autres, l'édifice n'a pas bougé (2).

Un peu plus loin, *Le Concile d'amour* version Kemener (un fameux chanteur du Centre-Bretagne) est inspiré par l'œuvre de Oscar Panizza, présenté comme anarchiste allemand de la fin du XIXe siècle emprisonné pour ses écrits.

Le premier disque de Gwerz était bon, recherche musicale aidant, le second vaut et dépasse *Musique bretonne de toujours* (3). En tous cas, ces musiciens « traditionnels » ne sont pas sectaires puisqu'on peut les retrouver dans les cabarets rock ou jazz en consommateurs ordinaires, voire avec leurs instruments... la musique n'a pas de frontières.

Moi, j'ai découvert Gwerz à la saison des cerises et ça m'avait plu. Deux ans après, toujours à la saison des cerises, ils jouaient les airs du deuxième disque. Cumuler les plaisirs est bien agréable lorsqu'on se fait inviter par les propriétaires de cerisiers, à la saison des concerts de plein air. A défaut, vous pouvez toujours « écouter voir » leurs disques en mangeant des noix.

J.-C. (Rennes)

(1) Au-delà, *Gwerz, diffusion Breizh, en vente à la librairie du Monde libertaire.*

(2) L'espace culturel notamment, lieu d'expression par excellence, a toujours connu la répression. Dans le Morbihan d'autrefois, les « Soneriens du » (sonneurs noirs), très populaires, avaient la mauvaise habitude de railler l'autorité. La justice les a fait pendre pour un crime qu'ils n'avaient pas commis.

(3) Musique bretonne de toujours, *Gwerz, diffusion Adipho, 70 F, en vente à la librairie du Monde libertaire. Youenn Le Bihan : bombardes, « piston » ; Erik Marchand : chant, treujenn gaol ; Patrick Molard ; biniou kozh, flûte traversière, ullean pipe ; Jacky Molard : violons, guitare, basse ; Soig Siberil : guitares.*

CINÉMA
« Les lunettes d'or » de Giuliano Montaldo

C'est d'abord et surtout un climat, celui d'une ville italienne, Ferrare, et celui d'une époque où progresse le fascisme (1937). C'est également l'histoire d'un double rejet par une société huppée, cruelle et jalouse de ses normes : celui d'un médecin qui ne cherche même pas à dissimuler son amour pour un petit arriviste rêvant d'intégrer le « beau monde », et celui des juifs, fussent-ils eux-mêmes bourgeois empêtrés dans les mêmes bonnes manières et le même égoïsme.

Un film où tout est en demi-teintes. C'est l'ambiance nostalgique et surannée d'une époque qui finit, la douceur d'une fin d'automne. Noiret est parfait de sobriété et de délicatesse. On subit l'intolérance larvée d'une société hypocrite, mais on ne se révolte pas. On pratique la lucidité sans grande démonstration théorique, et on meurt de même... discrétion assurée.

Un film fort, sensible et terriblement émouvant, qui ne peut nous laisser indifférents.

Bruno
(Région toulonnaise)

Programmes de Radio-Libertaire (89.4)

Jeudi 6 janvier

« Les courants d'arts s'envolent.. » (20 h 30 à 22 h 30) : avec comme invités Laurent Daudin et Jean-Louis Sarroux.

Vendredi 7 janvier

« H. comme hasard » (12 h 30 à 14 h) : Saint Sade et sadique Thérèse, avec comme invité Pierre Baugade.
« L'invité du vendredi » (19 h à 21 h) : l'Union rationaliste et la laïcité aujourd'hui.

Samedi 8 janvier

« Le père peinard » (10 h 30 à 11 h 30) : un mauvais moment à passer pour l'engeance autoritaire.
« Chronique syndicale » (11 h 30 à 14 h) : rencontre avec René Lefeuvre et la situation syndicale au Chili.

Dimanche 9 janvier

« Folk à lier » (12 h à 14 h) : présentation du concert et de la tournée du spectacle « Les Réveillées », chansons de quêtes de la période de Pâques avec cinq musiciens professionnels. Le concert aura lieu le lendemain au Folk Club du Bourdon à 20 h 30 (3, rue du Moulin-Vert, 75014 Paris).

Mardi 11 janvier

« Micro Climat » (18 h à 19 h 30) : le remue-ménage électoral et l'écologie en ce début de 1988.
« Blues en liberté » (22 h 30 à 1 h) : les musiciens et les chanteurs qui sont passés par l'orchestre de Muddy Waters.

Mercredi 12 janvier

« Sens interdit » (17 h 15 à 18 h 30) : les rhumatismes ça fait mal, avec le professeur Kahn.
« L'homme et la terre » (20 h 30 à 22 h 30) : bandes dessinées et archéologie préhistorique : mythes et réalités.

CHÔMAGE

L'année de tous les dangers

L'ÉLECTION présidentielle approche. Le dispositif de la campagne Chirac veut ignorer le krach boursier et joue sur la « confiance » (Balladur) et les « résultats » (Séguin). Mais le bilan ne tient pas une seconde la route, et pour 1988, autant l'I.N.S.E.E. (1) que l'O.C.D.E. (2) annoncent une baisse de la croissance et un accroissement durable du chômage.

Chômage : les chiffres du mensonge

A grand renfort de campagnes de presse, le gouvernement pavoise : le nombre des chômeurs en France a baissé de 1% au mois de novembre 1987. Cela représente 25 300 demandeurs d'emploi de moins que le mois précédent. En novembre, 10,4% de la population active était au chômage contre 10,8% en mars 1987. Ce n'est pourtant pas un succès, loin s'en faut. Le traitement social du chômage explique à lui seul cette baisse légère. Et le « bon » chiffre de novembre n'a strictement rien à voir avec une éventuelle amélioration de la situation économique.

A coup de stages, de T.U.C., d'intérim, de radiations des fichiers, on repeint en rose une situation qui demeure dramatique. Qu'on en juge ? Les entrées en stages (80 797) augmentent en un an de 34%. Les T.U.C. continuent de faire le plein : 186 179 jeunes les subissaient en novembre. Et pour ce même mois, on s'aperçoit que les plans en trompe-l'œil pour les chômeurs de longue durée commencent à porter leurs fruits : 17 000 stages F.N.E. (Fonds national pour l'emploi) contre 13 000 en octobre, 41 000 « stages modulaires » contre 28 000 en octobre.

Par ailleurs, les radiations du fichier de l'A.N.P.E. augmentent : on en compte 18 372 en novembre soit 31,7% de plus qu'il y a un an. Les chômeurs le demeurent, mais ne sont plus comptabilisés. Notons aussi que la durée moyenne du chômage reste très longue : 350 jours, soit 23 jours de plus que l'année précédente. Plus de 846 000 demandeurs d'emplois attendent un job depuis plus d'un an, soit 4,7% de plus qu'en novembre 1986. Il n'y a véritablement pas de quoi parader avant l'élection présidentielle, la situation de l'emploi ne cesse de se dégrader.

Selon le rapport de l'O.C.D.E. publié le 22 décembre, le chômage devrait atteindre des sommets les prochaines années. Il devrait toucher 11,75% de la population active fin 1988 et 12% fin 1989. Du jamais vu ! Fin 1989, nous aurons ainsi trois millions de demandeurs d'emplois recensés. Si ces pronostics dramatiques se réalisent, la France, en 1989 (année de la commémoration de la Révolution française et des droits de l'homme), tiendra la queue du peloton de l'ensemble des pays industrialisés et dépassera les sinistres records de l'Italie et de la Grande-Bretagne.

Par la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, en donnant plus de facilités aux contrats à durée déterminée, en diminuant les impôts pour les entreprises et les plus hauts revenus, le libéralisme devait relancer l'emploi. on attend encore ! On risque d'attendre longtemps, et la nouvelle pauvreté se développe au fur et à mesure que se solidifie la marginalisation et l'exclusion des pans les plus démunis de la population active.

Rien ne va plus

D'ailleurs, après un an de purges libérales, l'ensemble des clignotants de l'économie française sont au rouge. Le rapport de l'O.C.D.E. est sur ce point sombrement éloquent.

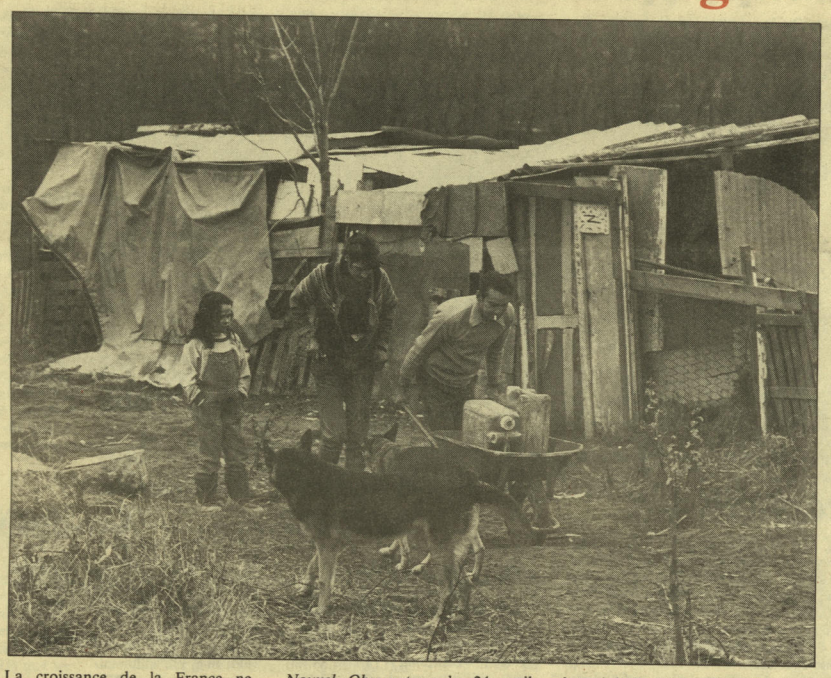

La croissance de la France ne devrait atteindre que 1,5% en 1988 et 1,25% en 1989, contre 2% en moyenne pour l'ensemble des vingt-quatre pays membres de l'O.C.D.E. Le déficit du commerce extérieur va encore s'alourdir : l'I.N.S.E.E., dans sa note de conjoncture trimestrielle publiée en décembre, table sur un déficit de quinze milliards de francs pour le seul premier semestre de 1988.

Autant l'O.C.D.E. que l'I.N.S.E.E. annoncent une stagnation du pouvoir d'achat des ménages dans les mois à venir. Cela tient tout simplement à la singulière diminution de la croissance de leurs revenus cette année : augmentation de + 3,6% en termes réels en 1986, et de seulement + 0,9% en 1987. Durant le premier semestre 1988, le revenu des ménages diminuera même de 0,5%, pronostique de l'I.N.S.E.E. Par ailleurs, les hausses très probables des cotisations sociales, destinées à combler le déficit de la Sécurité sociale (19,2 milliards de francs en 1987) vont-elles aussi contribuer à compresser le pouvoir d'achat des salariés ?

Démantèlement des acquis sociaux : toujours plus

Le libéralisme devait, à terme, permettre de relancer les investissements. L'échec est là encore patent. Globalement, ils ne devraient augmenter que de 2,5% en 1988 et de 2,25% seulement en 1989 (contre 3% cette année et alors que l'O.C.D.E. tablait en juin, avant le krach boursier, sur une hausse de 3,75%). Au regard de ce sombre inventaire, il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser pour Chirac qui promettait haut et fort, avant les législatives de 1986, d'en finir avec le chômage et les déficits sociaux, et de donner un coup de fouet à la croissance. Ce sont les salariés qui recurent coup sur coup. Et, en cette fin d'année 1987, l'offensive patronale a véritablement redoublé d'intensité.

Que faire lorsque le chômage grimpe ? Les libéraux de choc proposent des remèdes de cheval. Il suffit tout simplement d'augmenter la durée du travail, soutient sans rire V. Scherrer, P.-D.G. de Gringoire-Brossard, dans un ouvrage aussi irresponsable qu'indécent : *La France paresseuse*. Et Alain Mine proclame, dans le *Nouvel Observateur* du 24 avril 1987, que « *si l'on veut réduire le chômage, il faut faire les 45 heures payées 40 et non pas les 35 heures payées 40.* » Vieille proposition patronale, puisque en 1936 déjà, on entendait de pareilles ritournelles. La thèse des libéraux est ici très simple : les Français travaillent moins que les autres en horaires effectifs (c'est-à-dire après déduction de l'absentéisme, des grèves, des pauses, de la formation non strictement professionnelle...), cela pèse sur la compétitivité et explique les hausses des coûts de production et la dégradation de notre solde commercial.

Toutes les solutions proposées par V. Scherrer (réduction des heures de délégation syndicales et des pauses...) mènent de facto à une diminution des salaires réels, alors même que les marges de profit pour les capitalistes seraient maintenues ou augmenteraient. On le voit clairement, pour les étrennes, le patronat, fort bien relayé médiatiquement (la même semaine l'*Evénement du jeudi* et le *Nouvel Observateur* font paraître un dossier sur « La France paresseuse », Yves Montand passe à « Question à domicile », A. Mine à « Sept sur Sept », et J.-C. Guillebaud consacre une émission spéciale au même thème sur A2), relance la guerre des classes. L'objectif est limpide : faire admettre idéologiquement par les salariés une austérité accrue après 1988, pour répondre à la récession de l'après-krach boursier.

Autre volet de la même offensive : le projet patronal de réduction du déficit de l'assurance chômage présenté le 20 décembre. Pour trouver 14,8 milliards d'économies pour 1988 et 1989, le C.N.P.F. proposait ainsi de différer de dix jours la date de perception des premières allocations versées aux demandeurs d'emploi (économie : 2 milliards de francs sur deux ans). C'est encore une fois aux salariés les plus démunis de payer la note. Mais il y a plus incroyable encore : le patronat proposait aussi tout simplement de faire cotiser les chômeurs pour leurs retraites complémentaires, actuellement servies par l'U.N.E.D.I.C. (3)

Ce n'est pas tout. A ces deux mesures d'austérité, le C.N.P.F. en ajoutait deux autres : une seule revalorisation annuelle des allocations au lieu de deux actuellement, et la révision en baisse du salaire de référence qui sert actuellement de base à l'allocation. Pierre Guillen, président de la commission sociale du C.N.P.F., proclamait alors que si ces économies étaient réalisées, le patronat était prêt à augmenter de 0,15 points ses cotisations à l'U.N.E.D.I.C., sous réserve que celles des salariés augmentent dans les mêmes proportions. Sur les quatre points proposés par le C.N.P.F., trois figurent dans l'accord syndicats-patronat-gouvernement du 30 décembre à propos de l'U.N.E.D.I.C. La cotisation des chômeurs à la retraite complémentaire (4), une seule revalorisation annuelle des allocations-chômage et la baisse du salaire de référence pour le calcul de la première allocation-chômage. Remarquons tout de même que le patronat n'a pas véritablement à souffrir de l'augmentation de ses cotisations (0,16% finalement) : sa contribution pour le 1% logement vient d'être baissée à 0,72% et celle destinée à l'Association de gestion des salariés (A.G.S.), l'organisme qui prend en charge les rénumérations des salariés en cas de faillites d'entreprises, doit aussi diminuer... Il y a longtemps que la « bonne conscience », l'arrogance et l'outrecuidance du C.N.P.F. n'avaient été aussi loin.

L'offensive patronale se joue aujourd'hui tous azimuts, idéologiquement (voir tout le discours sur les « planqués ») et pratiquement sur le terrain (les négociations de l'Unédic le démontrent assez clairement). Le marasme économique actuel et la récession qui s'annonce vont contribuer, tant à la fois, à fragiliser les salariés et à intensifier le démantèlement des acquis sociaux. Lorsqu'on se rappelle que la « relégitimation » de la logique capitaliste d'entreprise s'opéra entre 1981 et 1986, on saisit sans mal que ce n'est pas l'élection présidentielle de 1988 qui inversera la tendance. Seule la démultiplication et la coordination des luttes sur le terrain pourrait empêcher que l'année à venir ne devienne pour les salariés, celle de tous les dangers.

Willy PELLETIER
(Gr. Benoît-Broutchoux)

(1) I.N.S.E.E. : Institut national des statistiques et des études économiques.

(2) O.C.D.E. : Organisation de coopération et de développement économique.

(3) U.N.E.D.I.C. : Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.

(4) Cette cotisation concerne les chômeurs percevant plus de 3 400 F par mois, soit 72% d'entre eux actuellement.

ASSURANCE CHÔMAGE

Le hic de l'U.N.E.D.I.C.

L'ACCORD sur l'assurance chômage, entre le C.N.P.F. et des syndicats C.F.D.T., F.O., C.F.T.C. et C.G.C., a été signé mercredi 30 décembre (la C.G.T. avait, dès le début, refusé d'y souscrire bien que participant aux négociations). Deux dispositions essentielles se dégagent de cet accord : une augmentation des cotisations de 0,32% et la transformation du rôle de l'U.N.E.D.I.C. qui, dorénavant, participera au reclassement et à la formation des demandeurs d'emploi.

Les deux principaux gagnants dans cette affaire semblent être le patronat et le ministre des Affaires sociales, Philippe Séguin. En effet celui-ci, par le biais de l'U.N.E.D.I.C., associe les syndicats à la conduite de sa politique, les rendant coresponsables en quelque sorte du traitement du chômage. Pour 716 millions de francs, participation de l'Etat au 14,8 milliards à trouver pour 1988 et 1989, cela constitue un cadeau de valeur auquel s'ajoute la possibilité de doubler le nombre actuel de stagiaires (qui disparaîtront ainsi des statistiques du chômage). L'un des membres de la délégation C.G.T. résumait ainsi la situation : sur 14,8 milliards, 4,1 seront donnés par les salariés, 1,5 par les chômeurs, 300 millions par le patronat et « *tout le reste fourni par un appel aux fonds publics* ».

Une bonne affaire

Si les cotisations sont relevées de 0,16% pour les employeurs comme pour les salariés, les conséquences de cette augmentation seront cependant différentes pour les uns et les autres. En effet, pour le patronat, l'opération s'équilibrera pratiquement grâce aux baisses sur le 1% logement, sur les cotisations pour les accidents du travail et pour les fonds de garantie en cas de faillite. De plus, trois propositions du C.N.P.F. ont été acceptées. Contre le renoncement à l'idée de différer le paiement des allocations pour tout nouveau chômeur et l'augmentation de 0,16 point de ses cotisations (au lieu de 0,15), le patronat remporte un succès incontestable.

Les syndicats paraissent se satisfaire du sauvetage du régime paritaire et des modifications structurelles du fonctionnement de l'U.N.E.D.I.C., les plongeant encore plus dans une unique fonction contractuelle, assurée sans rapport de forces. Leur calcul ne se révèlera positif que grâce aux succès d'une politique de formation, qui constitue un pari bien aléatoire pour résoudre le chômage. Une fois de plus, les syndicats signataires ont sacrifié l'intérêt des salariés à leur propre intérêt.

P. B.